
Automne | 2015

**Grand Orient de Suisse – Grossorient der Schweiz
Grande Oriente di Svizzera – Grand Orient of Switzerland**



Les Cahiers Bleus

Revue des francs-maçons du Grand Orient de Suisse
Zeitschrift der Freimaurer des Grossorientes der Schweiz
Rivista dei Liberi muratori del Grande Oriente di Svizzera

N° 82 – septembre 2015

Sommaire – Inhalt

Editorial	3
Le Match Voltaire vs Rousseau	7
La Franc-maçonnerie aux Etats-Unis	10
La franc-maçonnerie en Pays de Vaud	13
Liberté Chérie, eine Loge im Konzentrationslager	13
Un rite : le rite Schröder	17
Vous avez dit Hauts Grades, le REAA	18
L'Association Dessine-moi la démocratie	21
Que sont les droits de l'Homme ?	22
Un livre pour la rentrée : L'espace des francs-maçons	23
Les dernières nouvelles du CLIPSAS	24
Essai sur le respect (2 ^{ème} partie)	25
Qui était Jean Théophile Désaguliers ?	27
Brève histoire de la Constitution fédérale helvétique	28
Association Solidarité Emploi Romandie	31
Le déchiffrement des rites	32
Annonces diverses	33
Agenda des Loges	34

Impressum GOS – Cahiers Bleus, Editeur : Grand Orient de Suisse : GOS – c/o Coopérative l'Acacia
avenue Henri-Dunant 14, 1205 Genève ; site internet : www.g-o-s.org

Commission de rédaction : Philippe Lang, Heinz Mühlethaler, Alexandre Rauzy et Serge Sobczynski

La rédaction n'est nullement responsable des documents qui lui sont envoyés. Les articles expriment l'opinion personnelle de leurs auteurs et n'engagent en aucun cas le GOS. Sauf avis contraire, les noms des auteurs ne sont pas indiqués.

Copyright : reproduction autorisée avec la mention visible de la source et l'envoi d'un justificatif.

Editorial

Wie sollen wir leben?

Ich wurde gebeten, den Leitartikel dieses „Blauen Heftes“ zu redigieren, was ich sehr gerne mache.

Ja, der Titel sagt es schon – wie wollen wir leben oder besser: wie sollen wir leben? Irgendwann haben wir durch Selbstbestimmung entschieden, entweder auf Anfrage oder aus Neugierde selbstgemeldet, uns der Freimaurerei zu widmen. Es wurde uns erklärt, dass wir als Freie Männer von gutem Ruf an unseren Vervollkommnung, heisst, dass wir als Beispiel für eine Gesellschaft, die ihre Werte verliert und auf Konsum getrimmt wird, arbeiten sollen und als „Felsen“ in dieser dekadenten Gesellschaft, als Galionsfiguren eine Kehrtwende einläuten sollen!

Nun ist es so, dass wir seit 1723 an uns arbeiten – und wie hat sich dadurch unsere Gesellschaft verändert? Das frage ich Euch, liebe BBr.:. Zu unserer Entlastung ist zu sagen, dass wir viel erreicht haben, wir haben Spitäler gebaut, Hilfsorganisationen ins Leben gerufen und viele andere soziale Einrichtungen gegründet – aber reicht das? Es war einfach, Dinge zu ändern und das Soziale zu entwickeln – es gab früher praktisch nichts! Die heutige Frage ist: Haben wir uns, als einzelne Freimaurer, geändert? Sind wir besser geworden, wissen wir, um was es geht?

Nein und nochmals nein! Wenn ich in die Riege der BBr.:. schaue, sehe ich den Willen, den sie zu Beginn hatten, als Lehrlinge zu lernen und zu verstehen, nicht mehr. Als Gesellen sind sie dann gereist und haben andere BBr.:., andere Logen kennengelernt – war das der Anfang des Vergessens vom Gelernten?

Dann wurden sie Meister, Meister von was? Meister sollen Beispiele und Vordenker sein: Beispiele für wertfreies Denken und Handeln, vorurteilungsfrei und tolerant. Ein offenes Ohr haben und, sobald sich das Unrecht zeigt, sollen sie ihm nicht den Rücken zukehren! Das hat etwas mit Gerechtigkeit, Respekt, Charakter, Zivilcourage und Vernunft zu tun und ist nicht irgendein „blabla“, das zwar auditiv aufgenommen wird, aber wegen Eigeninteressen, Mangel an Mut und Egos nicht ernsthaft verfolgt wird! Stehen wir gemeinsam auf und rütteln wir da, wo wir es können, und probieren wir, es so zu beeinflussen, dass es sich durch Selbstbestimmung, Willenskraft und Engagement zum Guten korrigiert.

Freimaurerei ist eine Haltung und kein Zustand. Freimaurer sind verbindlich in allem, was sie tun! Ja, ich höre schon Einige sagen, man könne nicht immer verbindlich sein, weil die Mäander des Lebens manchmal andere Richtungen nehmen.

Verbindlichkeit ist eine Tugend, wie Ehrlichkeit und Respekt vor anderen Meinungen und Gesinnungen. Verbindlichkeit ist, sein Wort geben – und es einhalten! Sollte es nicht einhaltbar sein, muss mit dem, der Verbindlichkeit von uns erwartet, kommuniziert werden und ein eventueller Kompromiss gefunden werden.

Seit Jahren beobachte ich, wie die von uns aufgestellten Regeln nicht eingehalten werden und plötzlich Interpretationsspielraum zum Nachteil der Regel genutzt wird. Ist das die Art, wie wir leben wollen/sollen?

Mein Eindruck ist, dass sich die vom Freimaurer verlangte Disziplin nach und nach verwässert hat und viele ihr Leben so leben, wie vor der Zeit des Arbeitens an sich! Bestätigte Termine werden vergessen, Versprechen werden gebrochen, man spricht lieber über den Andern als mit ihm usw. ...

Wo bleibt das Gelernte aus unserer Lebensschule?

Heinz Mühlethaler

Comment devons-nous vivre ? (traduction de l'Editorial)

On m'a prié de rédiger l'éditorial de ce « Cahier bleu », demande à laquelle j'accède très volontiers.

Le titre l'annonce déjà – comment voulons-nous vivre ou encore mieux : comment devons-nous vivre ? A un moment donné, suite à une invitation ou par notre propre initiative, nous avons exercé notre libre arbitre pour rejoindre la Franc-maçonnerie. On nous a expliqué que nous sommes des « hommes libres et de bonnes mœurs » qui « travaillent à leur perfectionnement ». Nous devons donc œuvrer pour être un exemple pour une société en perte de valeurs, réduite à sa plus simple expression de moteur de consommation. A nous d'amener un tournant décisif afin de devenir des figures de proue pour diriger une humanité en déclin !

Or, voilà que nous travaillons à nous perfectionner depuis 1723 – et dans quelle mesure la société a-t-elle changé, telle est ma question, chers FF.: ? A notre décharge, il convient de concéder que nos accomplissements sont multiples, nous avons construit des hôpitaux, créé des organisations caritatives et fondé de nombreuses institutions sociales, mais cela suffit-il ? Il était facile de changer les choses et de mettre en place des œuvres sociales étant donné qu'autrefois, il n'y avait pratiquement rien ! La question qui se pose aujourd'hui est : en tant que Francs-maçons individuels, avons-nous changé ? Sommes-nous devenus meilleurs, savons-nous de quoi il en retourne ?

Non, non, trois fois non ! Lorsque je regarde mes FF. : réunis, je ne vois plus la volonté qu'ils avaient au départ, ces apprentis, d'apprendre et de comprendre. En tant que compagnons, ils avaient voyagé et fait la connaissance d'autres FF. : , d'autres Loges – quand s'est installé l'oubli des enseignements appris ?

Ensuite, ils sont devenus maîtres – maîtres de quoi ? Les maîtres se doivent d'être des exemples et des précurseurs, des modèles parfaitement tolérants qui incarnent un processus de réflexion et d'action exempt de tout jugement et de tout préjugé. Ils doivent savoir garder une oreille ouverte et dès que l'injustice paraît, ne pas s'en détourner ! Il est alors question de justice, de respect, de force de caractère, de courage civique et de raison et pas d'un « blabla » quelconque, que nous entendons, certes, avec notre ouïe, mais pas avec notre cœur, et ce, pour des motifs liés à l'intérêt personnel, à l'absence de courage et à l'égo !

Chers FF. : , levons-nous, tous ensemble, et faisons bouger les choses là où nous le pouvons et exerçons notre influence, afin que grâce au libre arbitre, à la volonté et à l'engagement, la situation évolue plus favorablement ! La Franc-maçonnerie est une attitude, pas un état. Les Francs-maçons sont fiables dans tout ce qu'ils font ! Oui, oui, j'entends déjà d'aucuns dire qu'il est impossible d'être fiable dans tout ce que l'on fait, car le cours sinueux de la vie nous entraîne, malgré nous, vers d'autres directions.

La fiabilité est une vertu, au même titre que l'honnêteté et le respect face aux opinions et obédiences. Faire preuve de fiabilité consiste à donner sa parole – et à la tenir ! Si nous rencontrons des difficultés à la respecter, il faut communiquer avec celui à qui nous l'avons donnée et éventuellement trouver un compromis.

Voilà des années que j'observe que les règles que nous avons mises en place ne sont pas respectées et que la marge d'interprétation est désormais exploitée au détriment de la règle. Est-ce là la manière dont nous voulons/devons vivre ?

J'ai l'impression que la discipline exigée par les Francs-maçons s'est progressivement édulcorée et que beaucoup d'entre nous vivent désormais leur vie de la même manière qu'avant le travail de perfectionnement ! Les rendez-vous confirmés sont oubliés, les promesses sont rompues, on préfère parler de l'autre plutôt qu'avec lui, etc...

Où est passé l'enseignement de notre école de vie ?

Heinz Mühlethaler

Le match du 18^{ème} siècle : Rousseau vs Voltaire

Par P. Alexander

Des querelles intellectuelles comme les lettres entre Jean-Jacques Rousseau et François-Marie Arouet de Voltaire ont en redemande presque ; il faut avouer que quand deux génies s'affrontent et que tout oppose dans la pensée, nous avons droit à une grandeur, une beauté dont vous pourrez prendre connaissance dans les extraits de lettres ci-après.



Voltaire, écrivain caustique et brillant parleur, symbole du raffinement aristocratique de l'Ancien Régime, s'accommode assez facilement des inégalités sociales et de l'absolutisme monarchique lorsque celui-ci respecte les « philosophes » tels que lui. Violentement anticlérical, il ne manque pas de dénoncer l'intolérance lorsqu'elle est le fait des catholiques. Il se montre particulièrement violent et même injuste à l'égard de ses contradicteurs tels Rousseau ou Fréron.

Rousseau, esprit tourmenté, sensible à la misère du peuple et aux injustices sociales, est torturé par l'écart entre son aspiration à la vérité et à sa difficulté à vivre dans une société d'hommes, ce qui peut même le rendre un peu paranoïaque. Il formule un message politique qui aura une très grande influence sur les générations suivantes, à savoir : l'homme est naturellement bon et a été corrompu par la vie en société et l'établissement du droit de propriété et pour remédier à cette corruption, il lui importe d'instaurer la démocratie.

Il faut dire que tout oppose les deux génies, à commencer par leur naissance. Voltaire est né en 1694 dans une famille bourgeoise puis a fait de bonnes études avant de faire ses preuves dans les milieux libertins et anticléricaux de l'époque. Poète à succès, ses insolences lui valent l'exil en Angleterre et la découverte des pratiques démocratiques de ce pays. Dès son retour en France, avide d'honneurs, il

fréquente Versailles et sa Cour et entre à l'Académie française en 1746. Avec sa manière d'être impitoyable envers ses adversaires, Voltaire s'attire tout naturellement la bienveillance de la bourgeoisie intellectuelle et garde ses « coups » à l'Eglise catholique.

Jean-Jacques Rousseau vient d'une famille modeste domiciliée à Genève et de confession protestante. Avant d'être recueilli par une bourgeoise de la région de Chambéry, Madame de Warens, il connaît une jeunesse vagabonde. Ce n'est que plus tard qu'il s'installe à Paris où il se lie avec les auteurs de « l'Encyclopédie », mais vit difficilement. Ce n'est qu'en 1750, soit à 38 ans, que se révèle sa véritable vocation de penseur avec la publication du « Discours sur les sciences et les arts », en à peine douze ans, Rousseau va ébaucher le système de pensée qui lui vaudra l'immortalité.

18 ans sépare Voltaire de Rousseau et ce n'est que dans les années 1740 qu'ils entrent en relation car Voltaire n'accepte pas et va même dénoncer les attaques sur la raffinement aristocratique et les inégalités sociales que Rousseau écrit dans « Discours sur les sciences et les arts ». le conflit va aller crescendo, mais toujours de manière intellectuelle, ceci à coup de lettre incendiaires dont les « Confessions » de Rousseau sera une sorte d'explication d'un homme blessé et meurtri.

Les deux hommes disparaissent la même année, en 1778, mais la dispute n'est certainement pas terminée car ils doivent avoir de grandes et belles discussions au Panthéon de Paris où ils se font face à face ...

Lettre de Voltaire à Jean-Jacques Rousseau Aux Délices, près de Genève (30 août 1755)

J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain ; je vous en remercie ; vous plairez aux hommes à qui vous dites leurs vérités, et vous ne les corrigerez pas. Vous peignez avec des couleurs bien vraies les horreurs de la société humaine dont l'ignorance et la faiblesse se promettent tant de douceurs. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre Bêtes. Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre. Et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes, que vous et moi. Je ne peux non plus m'embarquer pour aller trouver les sauvages du Canada, premièrement parce que les maladies auxquelles je suis condamné me rendent un médecin d'Europe nécessaire, secondement parce que la guerre est portée dans ce pays-là, et que les exemples de nos nations ont rendu les sauvages presque aussi méchants que nous. Je me borne à être un sauvage paisible dans la solitude que j'ai choisie auprès de votre patrie où vous devriez être. J'avoue avec vous que les belles lettres, et les sciences

ont causés quelquefois beaucoup de mal.

Les ennemis du Tasse firent de sa vie un tissu de malheurs, ceux de Galilée le firent gémir dans les prisons à soixante et dix ans pour avoir connu le mouvement de la terre, et ce qu'il y a de plus honteux c'est qu'ils l'obligèrent à se rétracter.



Dès que vos amis eurent commencé le dictionnaire encyclopédique, ceux qui osaient être leurs rivaux les traitèrent de déistes, d'athées et même de jansénistes. Si j'osais me conter parmi ceux dont les travaux n'ont eu que la persécution pour récompense, je vous ferais voir une troupe de misérables acharnés à me perdre du jour que je donnai la tragédie d'*Oedipe*, une bibliothèque de calomnies ridicules imprimées contre moi, un prêtre ex-jésuite que j'avais sauvé du dernier supplice me payant par des libelles diffamatoires du service que je lui avais rendu ; un homme plus coupable encore faisant imprimer mon propre ouvrage du *Siècle de Louis XIV* avec des notes où la plus crasse ignorance débite les impostures les plus effrontées, un autre qui vend à un libraire une prétendue histoire universelle sous mon nom, et le libraire assez avide et assez sot pour imprimer ce tissu informe de bévues, de fausses dates, de faits, et de noms estropiés ; et enfin des hommes assez lâches et assez méchants pour m'imputer cette rapsodie. Je vous ferais voir la société infectée de ce nouveau genre d'homme inconnu à toute l'antiquité qui ne pouvant embrasser une profession honnête soit de laquais, soit de manoeuvre, et sachant malheureusement lire et écrire se font courtiers de la littérature, volent des manuscrits, les défigurent et les vendent. Je pourrais me plaindre qu'une plaisanterie faite il y a plus de trente ans, sur le même sujet que Chapelain eut la bêtise de traiter sérieusement, court aujourd'hui le monde par l'infidélité et l'infâme avarice de ces malheureux qui l'ont défigurée avec autant de sottise que de malice, et qui au bout de trente ans, vendent partout cet ouvrage

lequel certainement n'est plus mien, et qui est devenu le leur ; j'ajouterais qu'en dernier lieu on a osé fouiller dans les archives les plus respectables et y voler une partie des mémoires que j'y avais mis en dépôt, lorsque j'étais historiographe de France, et qu'on a vendu à un libraire de Paris le fruit de mes travaux. Je vous peindrais l'ingratitude, l'imposture et la rapine, me poursuivant jusqu'au pied des Alpes, et jusques au bord de mon tombeau.

Mais, Monsieur, avouez aussi que ces épines attachées à la littérature et à la réputation ne sont que des fleurs en comparaison des autres maux qui de tout temps ont inondés la terre. Avouez que ni Cicéron ni Lucrèce, ni Virgile ni Horace ne furent les auteurs des proscriptions de Marius, de Sylla, de ce débauché d'Antoine, de cet imbécile Lépide, de ce tyran sans courage Octave Cépias surnommé si lâchement Auguste.

Avouez que le badinage de Marot n'a pas produit la Saint-Barthélémy, et que la tragédie du *Cid* ne causa pas les guerres de la Fronde. Les grands crimes n'ont été commis que par de célèbres ignorants. Ce qui fait et ce qui fera toujours de ce monde une vallée de larmes c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes, depuis Thamas Couli Can, qui ne savait pas lire, jusqu'à un commis de la douane qui ne sait que chiffrer. Les lettres nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent ; et elles font même votre gloire dans le temps que vous écrivez contre elles. Vous êtes comme Achille qui s'emporte contre la gloire, et comme le père Malebranche dont l'imagination brillante écrivait contre l'imagination. Monsieur Chapui m'apprend que votre santé est bien mauvaise. Il faudrait la venir rétablir dans l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi du lait de nos vaches, et brouter nos herbes. Je suis très philosophiquement, et avec la plus tendre estime, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur Voltaire

Lettre de Rousseau à François-Marie Arouet de Voltaire Paris 1755

C'est à moi, Monsieur, de vous remercier à tous égards. En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai point cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir et vous rendre un hommage que nous devons tous comme à notre Chef. Sensible d'ailleurs à l'honneur que vous faites à ma patrie, je partage la reconnaissance de mes concitoyens, et j'espère qu'elle ne fera qu'augmenter encore lorsqu'ils auront profité des instructions que vous pourrez leur donner. Eclairiez un peuple digne de vos leçons, et vous qui savez si bien peindre les vertus de la liberté, apprenez-nous à les chérir dans nos murs comme dans vos Ecrits ; tout ce qui vous approche doit apprendre de vous le chemin de la gloire et de l'immortalité. Vous voyez que je n'aspire pas à nous rétablir dans notre bêtise, quoique je regrette fort pour ma part le peu que j'en ai perdu. A votre égard, Monsieur, ce retour serait un miracle si grand qu'il n'appartient qu'à Dieu de le faire, et si pernicieux qu'il n'appartient qu'au Diable de le vouloir. Ne tentez donc

pas de retomber à quatre pattes, personne au monde n'y réussirait moins que vous : Vous nous redressez trop bien sûr nos deux pieds pour cesser de vous tenir sur les vôtres.

Je conviens de toutes les disgrâces qui poursuivent les hommes célèbres dans la littérature. Je conviens même de tous les maux attachés à l'humanité, qui paraissent indépendants de nos vaines connaissances. Les hommes ont ouvert sur eux tant de sources de misères que quand le hasard en détourne quelqu'une, ils n'en sont guère plus heureux. D'ailleurs, il y a dans le progrès des choses des liaisons cachées que le vulgaire n'aperçoit pas, mais qui n'échappent point à l'oeil du Philosophe, quand il y voudra réfléchir. Ce n'est ni Cicéron, ni Virgile, ni Sénèque, ni Tacite qui ont produit les crimes des romains et les malheurs de Rome. Mais sans le poison lent et secret qui corrompait insensiblement le plus vigoureux gouvernement dont l'histoire fasse mention, Cicéron, ni Lucrèce, ni Salluste, ni tous les autres n'eussent point existé ou n'eussent point écrit. Le siècle aimable de Lélius et de Térence amenait de loin le siècle brillant d'Auguste et d'Horace, et enfin les siècles horribles de de Sénèque et de Néron, de tacite et de Domitien. Le goût des sciences et des arts naît chez un peuple d'un vice intérieur qu'il augmente bientôt à son tour, et s'il est vrai que tous les progrès humains sont pernicieux à l'espèce, ceux de l'esprit et des connaissances, qui augmentent notre orgueil et multiplient nos égarements, accélèrent bientôt nos malheurs : mais il vient un temps où le mal est tel que les causes même qui l'ont fait naître sont nécessaires pour l'empêcher d'augmenter : c'est le fer qu'il faut laisser dans la plaie, de peur que le blessé n'expire en l'arrachant. Quant à moi, si j'avais suivi ma première vocation et que je n'eusse ni lu ni écrit, j'en aurais sans doute été plus heureux. Cependant, si les lettres étaient maintenant anéanties, je serais privé de l'unique plaisir qui me reste : c'est dans leur sein que je me console de tous les maux ; c'est parmi leurs illustres enfants que je goûte les douceurs de l'amitié, que j'apprends à jouir de la vie et à mépriser la mort ; je leur dois le peu que je suis, je leur dois même l'honneur d'être connu de vous. Mais consultons l'intérêt dans nos affaires et la vérité dans nos écrits : quoiqu'il faille des Historiens, des Philosophes et de vrais savants pour éclairer le monde et conduire ses aveugles habitants, si le sage Memnon m'a dit vrai, je ne connais rien de si fou qu'un peuple de sages.

Convenez-en, Monsieur : s'il est bon que de Grands Génies instruisent les hommes, il faut que le vulgaire reçoive leurs instructions ; si chacun se mêle d'en donner, où seront ceux qui les voudront recevoir ? Les boiteux, dit Montaigne, sont mal propres aux exercices du corps, et aux exercices de l'esprit les âmes boiteuses. Mais en ce siècle savant on ne voit que boiteux vouloir apprendre à marcher aux autres. Le peuple reçoit les écrits des sages pour juger et non pour s'instruire. Jamais on ne vit tant de Dandins.[...] Recherchons la première source de tous les désordres de la société : nous trouverons que tous les maux des hommes leur viennent de l'erreur bien plus que de

l'ignorance, et que ce que nous ne savons point nous nuit beaucoup moins que ce que nous croyons savoir. Or, quel plus sûr moyen de courir d'erreurs en erreurs que la fureur de savoir tout ? Si l'on n'eût prétendu savoir que la terre ne tournait pas, on n'eût point puni Galilée pour avoir dit qu'elle tournait, si les seuls Philosophes en eussent réclamé le titre, l'Encyclopédie n'eût point été persécutée. Si cent mirmidons n'aspiraient à la gloire, vous jouiriez paisiblement de la vôtre, et vous n'auriez au moins que des adversaires dignes de vous.

Né soyez donc pas surpris de sentir quelques épines inséparables des fleurs qui couronnent les grands talents. Les injures de vos ennemis sont le cortège de votre gloire comme les acclamations satiriques étaient celui des triomphateurs. C'est l'empressement que le public a pour vos ouvrages qui produit les vols dont vous vous plaignez : mais les falsifications n'y sont pas faciles, car le fer ni le plomb ne s'allient point avec l'or. Permettez-moi, Monsieur, de vous le dire par l'intérêt que je prends à votre repos et à notre instruction : méprisez de vaines clameurs par lesquelles on cherche moins à vous faire du mal qu'à vous détourner de bien faire. Plus on vous critiquera, plus vous devez vous faire admirer ; un bon livre est une terrible réponse à des injures imprimées, et qui vous oserait attribuer des écrits que vous n'avez point faits, tant que vous continuerez à n'en faire que d'inimitables ? Je suis sensible à votre invitation, et si cet hiver me laisse en état d'aller au printemps habiter ma patrie, j'y profiterai de vos bontés, mais j'aimerais encore mieux boire de l'eau de votre fontaine que du lait de vos vaches, et quant aux herbes de votre verger, je crains bien de n'y en trouver guère d'autres que le lotus qui convient mal

aux bêtes, et le mollé qui empêche les hommes de le devenir.

Je suis de tout mon coeur, et avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. Jean-Jacques Rousseau

Lettre de Rousseau à Voltaire (17 juin 1760)

Je ne vous aime point, Monsieur ; vous m'avez fait les maux qui pouvaient m'être les plus sensibles, à moi, votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu ; vous avez aliéné de moi mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux ; c'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable ; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté pour tout honneur dans une voirie, tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays. Je vous hais, enfin, puisque vous l'avez voulu ; mais je vous hais en homme plus digne de vous aimer si vous l'aviez voulu.[...] Jean-Jacques Rousseau

Sur Jean-Jacques Rousseau (1766)

Cet ennemi du genre humain, Singe manqué de l'Arétin, Qui se croit celui de Socrate ; Ce charlatan trompeur en vain, Changeant cent fois son mithridate ; Ce basset hargneux et mutin, Bâtard du chien de Diogène, Mordant également la main Ou qui le fesse, ou qui l'enchaîne, Ou qui lui présente du pain. Voltaire

Sources : UNI Genève, Camille Vignolle

La franc-maçonnerie aux États-Unis

De par son histoire, la franc-maçonnerie aux USA est très différente de celle qui prédomine en Europe. Elle se caractérise par sa transparence et par son nombre important de membres qui, quoi que décroissant, représente encore près de deux millions répartis dans environ 15'000 ateliers, pour cinquante grandes loges. La structure fédérale du pays conduit à ce que chaque État des États-Unis dispose de sa propre grande loge.



La franc-maçonnerie s'implante dans ce pays par les mouvements migratoires et la tutelle de l'Empire britannique sur sa colonie. À ce titre, le premier document attestant la présence maçonnique dans le « Nouveau Monde » date du 30 juillet 1733 et relate la nomination du grand maître provincial d'Amérique du Nord Henri Price, par le grand maître d'Angleterre d'alors le vicomte de Montagu. La première loge se réunit ainsi à la taverne « La Grappe de raisin » sur King Street à Boston.

La franc-maçonnerie américaine est née autour de la Grande Loge de Saint John, quoique sa souveraineté

limitée n'échappe pas au contexte historique. Dès 1734, Benjamin Franklin imprimera les Constitutions d'Anderson affirmant ainsi la portée de la franc-maçonnerie dans la colonie. Le 24 juin de la même année, il sera nommé grand maître provincial de Pennsylvanie et motivera la première volonté d'indépendance à la couronne britannique dans le cadre maçonnique.

Mais la franc-maçonnerie américaine est toujours inféodée au « Vieux Continent ». La Grande Loge d'Écosse créée en

1752 à Boston la loge Saint Andrews qui sera aux balbutiements de la Grande Loge du Massachusetts créée en 1759. L'opposition entre anciens et modernes en sera d'ailleurs nourrie. La Grande Loge de Saint John était résolument dans le camp des modernes alors que la Grande Loge du Massachusetts, dans celui des anciens.

Cette opposition maçonnique reflète néanmoins une opposition historique. Les divisions au sein de la franc-maçonnerie américaine s'accroîtront entre 1752 et 1778.

La Grande Loge de Saint John, à Boston, réunissait la bourgeoisie locale et aspirait largement à l'indépendance. Alors que sa rivale restait fidèle au Royaume-Uni ; elle était essentiellement composée de soldats (majoritairement irlandais) envoyés par la couronne.

De cette date jusqu'à la guerre d'indépendance, les francs-maçons américains resteront largement divisés.

C'est de la loge « Saint André » de Boston, dirigée par Joseph Warren, que naquit la Boston Tea Party⁷, événement qui déclencha la guerre d'indépendance. Grand maître provincial, Joseph Warren fut tué à la bataille de Bunker Hill. Pendant la guerre, dans la plupart des provinces, les membres des loges « anciennes » se rangèrent plutôt du côté de George Washington, Joseph Warren et Benjamin Franklin, alors que ceux des loges « modernes » s'engagèrent plutôt du côté de l'Angleterre.

Parmi les cinquante-six signataires de la déclaration d'indépendance de 1776, cinquante environ auraient été francs-maçons. Benjamin Franklin vint à Paris en tant que « ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique septentrionale », où il devint de 1779 à 1781 vénérable maître de la loge les Neuf Sœurs qui organisa le soutien français à la cause américaine. Parmi les francs-maçons français, le marquis de La Fayette, joua un rôle notable dans la guerre d'indépendance. Profitant du conflit, la Grande Loge de Pennsylvanie se sépara officiellement de la Grande Loge d'Angleterre en 1778.

Après la guerre, le système des grandes loges à juridiction exclusive sur le territoire de chaque État de l'Union fut établi. Il posa quelques problèmes dans les États où coexistaient deux grandes loges (« ancienne » et « moderne »), mais il finit par s'imposer totalement au bout d'une vingtaine d'années.

En 1800, il y avait aux États-Unis onze grandes loges, regroupant 387 loges et 16'000 francs-maçons.

Politique

La franc-maçonnerie a joué un rôle important dans la politique américaine des origines jusqu'à nos jours. Nombreux politiciens ont assumé et assument au grand jour leur appartenance à l'ordre

maçonnique. George Washington, le premier président des États-Unis, fut l'initiateur de cette tradition américaine en posant avec les décors maçonniques pour un portrait officiel. Seize autres présidents, à la fois francs-maçons, ont leur portrait au Mémorial maçonnique d'Alexandria (Virginie).

Toutefois, l'influence de la franc-maçonnerie dans la vie politique américaine est aujourd'hui en déclin. Au cours des trente dernières années, ses effectifs seraient passés de quatre millions de membres (Naudon 1981) à environ deux millions. On constate que depuis Gerald Ford, plus aucun président n'appartient à l'ordre.

Spécificités de la franc-maçonnerie américaine

La principale particularité de la franc-maçonnerie américaine est la prédominance en son sein d'un rite maçonnique qui lui est presque exclusif : le Rite d'York. En ce qui concerne les trois premiers grades, dits « symboliques », ce rite est principalement issu du Rite des Anciens et n'a pas subi les évolutions qui ont abouti en Angleterre, après la guerre d'indépendance, au Rite anglais de style Émulation. Il interdit dans ses loges toute discussion de sujets politiques, religieux ou de tout autre sujet controversé et ne revendique comme objectif que celui de l'amélioration de ses membres.

La franc-maçonnerie américaine est également spécifique en ce qu'elle comprend des ordres paramaçonniques importants et en ce qu'elle se particularise dans son histoire récente selon les nombreuses minorités du pays.

Enfin, la franc-maçonnerie américaine est très différente de celle que l'on rencontre sur le continent européen en ce qui concerne la manière dont elle envisage la progression initiatique de ses

membres: Aux États-Unis, il est fréquent qu'un nouveau membre atteigne le troisième degré en quelques mois, et les derniers degrés du Rite écossais ancien et accepté en quelques années. La progression peut même parfois être encore plus rapide. C'est ainsi par exemple que l'acteur Richard Dreyfuss fut nommé maître maçon et promu au 32^e degré du Rite écossais ancien et accepté par un simple décret du grand-maître de la Grande Loge du District de Columbia en date du 10 juin 2011.

Prince Hall

Dans le contexte de discrimination raciale qui régna longtemps aux États-Unis, les afro-américains se réunirent dans leur propre obédience dénommée en 1827 Prince Hall Grand Lodge.

Cette forme de la franc-maçonnerie prit naissance en 1775, lorsqu'un Afro-Américain du nom de Prince Hall fut introduit au sein de la *Irish Constitution Military Lodge*, en compagnie de quatorze autres afro-américains, tous nés libres (de l'esclavage). Quand la *Military Lodge* quitta la région, ces quinze hommes noirs reçurent l'autorisation de se réunir en loge, d'organiser des processions à la fête de la Saint-Jean, de procéder à des funérailles maçonniques, mais non de conférer des degrés, ni d'entreprendre d'autres travaux maçonniques. Ces hommes obtinrent un *Warrant for Charter* de la Grande Loge d'Angleterre (Grand Lodge of England) en 1784 et formèrent la Loge africaine n° 459 (African Lodge #459).

En 1787 on sait qu'il y avait au moins 73 maçons afro-américains au Massachusetts. Ils ont produit une lettre adressée au gouvernement pour exprimer leurs souhaits de retourner en Afrique : « *Desire to return to Africa*,

our native country . . . for which the God of nature has formed us. » (« Nous désirons retourner en Afrique, notre pays d'origine... pour lequel le Dieu de la nature nous a formés. »).

Après avoir été rayée des registres pour cause de non-paiement des cotisations en 1813, la loge s'est renommée la « Grande Loge africaine n°1 » (« African Grand Lodge #1 », à ne pas confondre avec les diverses grandes loges du continent africain), et séparée de la maçonnerie communément reconnue. Elle donna ensuite naissance à de nombreuses grandes loges exclusivement noires dans l'ensemble des États-Unis.

Des efforts ont été entrepris par plusieurs maçons dès le début du XIX^e siècle afin d'intégrer tous les Afro-Américains et les Caucasiens dans des obédiences communes. Cependant le racisme et la ségrégation à cette époque rendaient impossible la participation « harmonieuse » des Afro-Américains dans les loges « traditionnelles ».

De plus, beaucoup de grandes loges traditionnelles refusaient de reconnaître les loges Prince-Hall arguant que cela allait à l'encontre d'un des principes de la « régularité » qui affirme qu'il ne doit y avoir qu'une grande loge par juridiction territoriale et que la Grande Loge d'Angleterre en 1784 n'avait pas autorité pour ce faire. Aux États-Unis, la ségrégation raciale est entretenue dans les loges : ainsi les loges blanches refusent de reconnaître ou d'initier les membres des loges afro-américaines.

Cette ségrégation aurait eu des implications politiques dans les états sudistes, où les maçons sont très présents et où les noirs furent privés de leurs droits économiques, juridiques, scolaires et politiques. Albert Pike était lui-même connu pour ses idées racistes.

Après avoir été pour plusieurs raisons,

tenues à l'écart pendant des décennies des grandes loges blanches (dites « caucasiennes ») des États-Unis, les grandes loges dites de « Prince Hall » sont depuis le début des années 1990 reconnues par un nombre chaque année croissant de celles-ci.

Les obédiences dites régulières

Les obédiences dites « régulières » de traditions et se reconnaissent entre elles. La majorité étant reconnus par la Grande Loge unie d'Angleterre. Elles demandent - entre autres - la croyance en Dieu à leurs membres.

Aux États-Unis, sans compter Prince Hall qui est reconnue par la majeure partie des obédiences comme étant traditionnelle et régulière, chaque État ne peut avoir qu'une seule obédience dite « régulière ».

Certains conseils nationaux ou supranationaux chapeautent les rites au sein de ces mêmes obédiences. Il existe ainsi pour le Rite écossais ancien et accepté, le :

- Suprême Conseil de la Jurisdiction Sud, il réunit les hauts degrés dans la moitié sud des États-Unis.
- Suprême Conseil de la Jurisdiction Nord, institution équivalente à la précédente, mis à part qu'elle officie pour la moitié nord des États-Unis.

Pour le rite d'York, les institutions sont plus nombreuses. Il y a le :

Grand Chapitre général des maçons de l'Arche royale, qui administre les hauts degrés de l'Arche Royale.

Grand Conseil général des maçons cryptiques, qui administre les hauts degrés dits *Cryptiques*.

Grande Commanderie des chevaliers templiers, juridiction nationale comme les précédentes pour les hauts degrés de "Chevaliers du

Temple".

Les obédiences libérales

Il existe quelques obédiences dites « libérales » aux États-Unis. À l'exemple de l'Europe, on trouve un peu toutes les tendances. Mais celles-ci ne sont pas reconnues par les obédiences dites « régulières ». Par cet ostracisme, les obédiences libérales américaines ont tendance à se rapprocher de celles existant en Europe.


C'est le cas de la George Washington Union qui a adhéré en 1979 au Centre de liaison et d'information des puissances maçonniques signataires de l'appel de Strasbourg (CLIPSAS) réunissant plusieurs obédiences dans le monde.

Depuis 1903 l'Ordre maçonnique mixte international « le Droit humain » s'est implanté aux États-Unis. La Fédération américaine du Droit humain est présente dans de nombreuses grandes villes.




En 2007 s'est constituée une nouvelle obédience de type libéral, regroupant des loges masculines, voulant être identifiée dans la franc-maçonnerie moderne et libérale : le Grand Orient des États-Unis d'Amérique.

En 2014 s'est constituée une nouvelle obédience libérale mixte, pratiquant le Rite moderne: la « Grande Loge du Rite moderne en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ».



Garage Jean Krucker SA
158, route de Thonon 1245 Collonges-Bellerive



Notre expérience vous assure...
La qualité d'un service sur mesure

Jean-Jacques Sébire
+41 (0)79 418 72 01
+41 (0)22 752 15 15

La franc-maçonnerie en Pays de Vaud

L'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, édition de 1974 dans son volume 5, a consacré une page à la franc-maçonnerie. Voici quelques éléments.

En 1739, 22 ans après l'union de quatre Loges de Londres dans la Grande Loge d'Angleterre, des gentilshommes britanniques fondèrent à Lausanne la première loge sur territoire vaudois. D'autres groupements naquirent à la même époque, réunissant des frères vaudois et genevois. Ils constituent un Grand Orient National pour la Suisse romande.



Malgré l'opposition de Leurs Excellences bernoises, la franc-maçonnerie prospéra et ses adeptes vaudois, tels Frédéric-César de La Harpe, Maurice Glayre ou Marc-Antoine Miéville, jouèrent un rôle historique lors de la création du Canton de Vaud. Les Loges se défendent pourtant de faire de la politique, déclarant « rassembler des hommes libres », mais tout au long du 19^{ème} siècle, des magistrats vaudois parmi les plus éminents, tel Louis Ruchonnet, sont francs-maçons.

En 1822, les Loges vaudoises adhèrent à l'alliance fédérale qui, en 1844, aboutit à la formation de la Grande Loge Suisse Alpina, dont font notamment partie, aujourd'hui encore, les Loges lausannoises « Espérance et Cordialité » et « Liberté ». Dans les petites communes vaudoises, l'origine des loges actuelles est ancienne, à Nyon la « Vraie Union » date de 1787 ; à Aubonne « La Constance » est de 1798, « La Chrétienne des Alpes » fut fondée à Aigle en 1820.

On distingue en Suisse, comme sur l'ensemble du continent, l'influence anglo-saxonne (croyance en un Dieu personnel et refus de considérer comme Frère ce lui qui n'adhère pas à ce principe) et l'influence latine. Cette « influence » latine détermina quelques Frères à quitter leur loge pour fonder en 1955, toujours à Lausanne et sous les auspices du Grand Orient de France, la Loge « Lumière et Travail ». Une année après, naît la Loge Evolution (membre aujourd'hui du Grand Orient de Suisse) et en 1959 la Loge Anderson à l'Orient de Lausanne. Toujours en 1959, ces deux Ateliers avec une Loge zurichoise, créent le Grand Orient de Suisse qui deviendra en 1967 et pour quelques années la Grande Loge de Suisse (lors du Convent de 1995, nous sommes revenu au nom de Grand Orient de Suisse). Les interventions sociales ont été nombreuses et les francs-maçons vaudois ont contribué à la fondation de la Pouponnière ou des cuisines scolaires de Lausanne, des crèches de Montreux ou de Nyon, de l'infirmerie de Lavaux, de l'Asile de vieillards de Burier et de maintes autres institutions.

Liberté Chérie, eine Loge im Konzentrationslager

Im Winter 2013 erschien in der inter-obedientellen österreichischen Zeitschrift „Eckstein“ eine bewegende Schilderung der Erinnerungen des belgischen Br. Franz Bridoux, des letzten überlebenden Zeugen, der mit 19 Jahren den Werdegang der Loge „Liberté Chérie“ im Emslandlager VII des Lagers Esterwegen miterlebt hat, ohne selbst Mitglied zu werden. Franz Bridoux, heute 91 Jahre alt und seit langem Freimaurer, war von einem österreichischen Br. an seinem Wohnort in Belgien besucht worden. Er hatte im Jahr 2012 ein Buch über „Liberté Chérie“ publiziert.

Vage hatte ich das eine oder andere mal von dieser Loge gehört, ohne zu realisieren, dass sie mit grosser Wahrscheinlichkeit die einzige funktionierende Loge in einem Lager der NS-Zeit gewesen war. Dazu mehr im zweiten Teil dieses Exposés.

Das Emslandlager VII war kein Vernichtungslager im eigentlichen Sinn, sondern ein Strafvollzugslager für Widerstandskämpfer oder einflussreiche Personen aus den besetzten Gebieten im Westen, die sich offen gegen die NS-Herrschaft gestellt hatten; es waren vornehmlich Franzosen, Belgier, Niederländer und

Norweger. Im Rassensystem der Nazis waren dies immerhin keine Untermenschen, die man wie Ungeziefer vernichten konnte, wie dies im Osten ab 1941, ohne Federlesen durch die Einsatzgruppen der SS und des SD geschehen sollte. Hitler wollte ja lange Zeit die Bevölkerung der westeuropäischen Länder als Verbündete gewinnen, ein Vorhaben, das besonders im Fall von Frankreich nicht ohne Erfolg war.

Von Dezember 1941 bis zum August 1944 wirkte der „Nacht und Nebel Erlass“, den Hitler persönlich verfügt hatte und mit dessen Durchführung lange Zeit das OK der Wehrmacht betraut war. Der Zweck war ein spurloses, gewaltsames „Verschwindenlassen“, man wollte potentielle Widerstandskämpfer abschrecken, deren Familien einschüchtern, aber keine Märtyrer schaffen. Die Angehörigen erhielten während Jahren keinerlei Auskunft, der Betreffende war und blieb verschwunden. Die etwa 7000 Gefangenen trugen die Buchstaben NN auf ihrer Häftlingskluft. Esterwegen füllte sich besonders seit 1943 mit NN-Häftlingen.

„Alain Resnais eindrücklicher Film „Nuit et brouillard“ hat über diese Operation 1955 berichtet. Dieser Film

wurde anfangs, in stillem Einverständnis zwischen den neuen Partnern Frankreich und der Bundesrepublik, beinahe boykottiert. Der gemeinsame Feind stand inzwischen im Osten, der Kalte Krieg war angesagt. Erst nach 1968 sollte in Deutschland eine offene Auseinandersetzung über Schuldfragen in der Zeit der Schreckensherrschaft möglich werden. In Frankreich wurden Zeugnisse über die übereifrige Mitarbeit des Vichy-Regimes sogar noch länger unter Verschluss gehalten.

Das Emslandlager VII war, wie erwähnt, kein Vernichtungslager, wer eliminiert werden sollte, kam nach Mauthausen oder Buchenwald. Aber die Bedingungen waren trotzdem äusserst hart. Engste Baracken, Hungerrationen von 800-1000 kcal, keine Hygiene, brutale Vernehmungen, ein Galgen auf dem Appellplatz.....Tote fast jeden Tag, die vor die Baracken geworfen wurden. Leider gab es vereinzelt auch Misshandlungen durch Mithäftlinge, die die SS als Aufseher eingesetzt hatte. Sie erhielten als Gegenleistung grössere Essenrationen...(Bericht Br. Franz Bridoux)

Die Häftlinge der Baracke 6 wurden kaum für schwere Arbeiten ausserhalb eingesetzt, man wollte ihre Flucht um jeden Preis verhindern. So mussten sie z.B. in der Baracke Patronen und Elektronik sortieren und man liess, wohl aus praktischen Erwägungen, Angehörige der gleichen Nation zusammen. Nur unter diesen vergleichsweise „günstigen“ Bedingungen war es möglich, dass sieben belgische Brüder am Sonntag, den 28. November 1943 die vollkommene und gerechte Loge „Liberté Chérie“ gründen konnten. Ihre Sitzungen wurden offenbar durch katholische Mitgefangene der gleichen Baracke gedeckt, die den Wachdienst übernahmen. Den katholischen Gefangenen war am Sonntag als einzigen die Ausübung ihrer religiösen Pflichten erlaubt, so konnten unter ihrer Deckung auch andere politische Gruppen Zusammenkünfte pflegen.

Der Logenname („Geliebte Freiheit“) bezieht sich auf die französische Version des Liedes „Die Moorsoldaten“ und die 6. Strophe der Marseillaise.

Die Namen der 7 gründenden Meister: (alle waren bereits Mitglieder von LL. des GOB oder der GLB).

Franz Rochat, Uni-Professor Pharmazie, verhaftet 1941
Jean Sugg, ursprünglich Schweizer, Pharmavertreter, verhaftet März 1942, von den Deutschen als Dolmetscher respektiert,
Guy Hannecart, Advokat und Literat, verhaftet Mai 1943

Paul Hanson, Friedensrichter, widersetzt sich deutschen Anordnungen als verfassungswidrig und wird im März 1942 verhaftet

Luc Somerhausen, Journalist, Kommunist, der einzige Br. mit jüdischen Wurzeln, verhaftet 1943,

Joseph Degueudre, Arzt, Mitglied der belg. Geheimarmee, verhaftet Mai 1943

Amadée Miclotte, Lehrer, im belgischen Nachrichtendienst, verhaftet Dez. 1942



Am 7. Februar 1944 wurde Jean de Schrijver, Oberst d. belg. Armee, als 8. Mitglied affiliiert und am 22. Februar 1944 der junge Fernand Erauw, Leutnant der Geheimarmee, sogar regulär initiiert.

Als letztes Mitglied der Loge wird Henry Story, Bankier und Nachrichtenoffizier, am 16. März 1944 affiliiert.

Es existieren ausführlichere Lebensbeschreibungen aller Br., aber eher wenige konkrete Informationen über den Ablauf der Zusammenkünfte. Die Aufzeichnungen des Br. Luc Sommerhausen sind verschollen, sodass heute als Hauptquelle Br. Franz Bridoux gilt, der aber selbst nicht der Loge angehörte.

Die Loge konnte während fast 5 Monaten mehr oder weniger regelmässig arbeiten. Ein inhaftierter Karrikaturist der Zeitung Le Soir machte auf Bitte von Luc Somerhausen einen Tapis und die Br. fertigten peu à peu auch die wichtigsten Utensilien an. Jeden Sonntag arbeiteten nicht nur die Br., auch andere politische Gruppen benützten den engen zeitlichen Freiraum und hielten ihre Zusammenkünfte ab. Der Barackenälteste, der Sozialarbeiter und Sozialist Ephrem van den Enden sorgt für gegenseitige Diskretion und einen Wachdienst. Trotz der, wie

erwähnt, vergleichsweise „günstigen“ Bedingungen muss man fast von einem kleinen Wunder sprechen

Ohne dass es zu einem eigentlichen Verrat gekommen wäre, wurden die meisten Mitglieder der Loge ab April 1944 rasch an andere Orte geschafft. Die Loge arbeitete zuletzt im Mai 1944 mit nur noch 3 Mitgliedern. Ein Bruder kam in Bergen-Belsen, einer in Buchenwald, 3 im KZ Gross-Rosen ums Leben, 3 starben in den letzten Kriegsmonaten bei den berüchtigten Todesmärschen. Die im Vergleich zu eigentlichen KZs und Vernichtungslagern im Emslandlager VII geringere Sterberate, war somit wieder ausgeglichen...

2 Brüder, Luc Sommerhausen und Fernand Euraw trafen Ende 1944 im KZ Oranienburg-Sachsenhausen zusammen und nur diese beiden überlebten das Kriegsende, wenn auch schwer gezeichnet. Luc Sommerhausen beantragte im August 1945 die nachträgliche Anerkennung der Loge beim GOB. Seine Detailaufzeichnung, die auch über die durchgeführten Arbeiten berichtet haben soll, ist leider verschollen. Heute ist die Loge als Nr. 29 bis im GOB eingetragen.

Im November 2004 wurde in der Begräbnisstätte Esterwegen ein Denkmal des Architekten Jean De Salle mit zahlreichen FM Symbolen, in Anwesenheit einiger hundert Ssr. und Brr. eingeweiht. Für die deutschen Grosslogen sprach Br. Peter B. Dörfler. Im November 2014 wurde neuerlich eine Gedenkfeier abgehalten.

Die deutsche FM in der NS-Zeit.

Wieso war das die allem Anschein nach einzige Logengründung in einem KZ oder Arbeitslager der NS-Zeit? Nach Kriegsende wurde bekannt, dass es in Buchenwald, Dachau, ja sogar in Mauthausen unter weit schwierigeren Verhältnissen politische Zellen und illegale Häftlings-Komitees gegeben hatte.

Beim Versuch auf den heute üblichen Wegen z.B. via Internet mehr Material über diese Loge und die FM in NS-Lagern zu erhalten, zeigte sich dass auf deutsch sehr wenig vorhanden ist, naturgemäss um einiges mehr in franz. Sprache. Eine Rückfrage bei einem Br. der GL der AFAM, der sich durch profunde Sachkenntnis über die FM der Zwischenkriegszeit auszeichnet, scheint zu bestätigen dass diese einzigartige Logengründung in der offiziellen deutschen Freimaurerei bis jetzt kaum ein Thema war.

Der befragte Br. ist Karsten Oelckers, Altpräsident der UFL-D, Mvst. einer Loge der AFAM in Berlin. Sein hervorragender Bericht über Leben und Werk UFL-Ligeurs Br. Leo Müffelmann war das viel beachtete Vortragsthema der 100-Jahresfeier der UFL 2005 in Zürich. Der zu jener Zeit vom grössten Teil der damaligen deutschen FM angefeindete GM der „Souveränen GL von Deutschland“ Leo Müffelmann, setzte sich bis zur „Machtergreifung“ als Pazifist für die Verständigung mit den franz. Brüdern ein. Br. Leo

Müffelmann ist eines der wenigen, bekannt gewordenen, direkten Opfer der deutschen FM und starb im August 1934 an den Folgen der im KZ Sonnenburg erlittenen Misshandlungen.

In seinem Vorwort zum Exposé über Müffelmann geht Br. Karsten Oelckers mit einem Satz auf das Dilemma der deutschen FM in der NS-Zeit ein: „Wir wollen nicht richten, und wir dürfen nicht richten über die Freimaurer der damaligen Zeit. Was immer sie auch gemacht haben“...oder eben nicht gemacht haben, darf man hinzufügen.

Dazu ein kleiner geschichtlicher Exkurs:

Man muss sich vor Augen halten, dass nach dem 1. Weltkrieg ein grosser Teil der deutschen FM in den christlich-preussischen Grosslogen organisiert war. Erinnern wir uns daran, dass die Könige, Prinzen und Kaiser des Hauses Hohenzollern, seit dem Grossen Friedrich häufig Freimaurer waren. Dies betraf auch den ersten deutschen Kaiser Wilhelm I. (1870 gekrönt in Versailles) und seinen Sohn Friedrich III. Sein Enkel, Wilhelm II., der Kaiser des 1. Weltkrieges, stand der FM lange wohlwollend neutral gegenüber, wurde aber nie Maurer. In seinen Memoiren, nach der erzwungenen Abdankung 1918, macht er eine „Grosse Orientloge“ und ihre Mitläufer im Deutschen Reich für die deutsche Niederlage verantwortlich. Im Exil stand er stark unter dem Einfluss der phantastischen, total abwegigen Gedankengänge des „Kriegshelden“ Generalfeldmarschall Erich von Ludendorff, der die Mär von der bolschewistisch-jüdisch-freimaurerischen Weltverschwörung mit absurden Behauptungen zu untermauern suchte.

Der frustrierte Ex-Kaiser tat den deutschen Grosslogen im Grunde Unrecht. Ein Grossteil ihrer Mitglieder stammte aus dem gehobenen konservativen Bürgertum und bewahrte nach der deutschen Niederlage eine prononciert deutsch-nationale Haltung. Der Republik von Weimar stand man häufig ablehnend gegenüber, eine Aussöhnung mit den ehemaligen Feinden, vor allem mit Frankreich, wurde nur vereinzelt angedacht.

Es gab rühmliche Ausnahmen. Das folgende Beispiel hat Geschichte gemacht:

Das brl. Einvernehmen zwischen dem franz. Aussenminister Aristide Briand (GodF) und seinem deutschen Homologen Gustav Stresemann (GL zu den 3 Weltkugeln) hatte 1926 zu den Verträgen von Locarno geführt, die dem durch Versailles gedemütigten Deutschland wieder internationale Achtung verschafften und die den Eintritt Deutschlands in den Völkerbund nach sich zogen. Bekanntlich erhielten Stresemann - der sich als „im Herzen Monarchist und mit dem Verstand als Republikaner“ bezeichnete - und Briand 1926 zusammen den Friedensnobelpreis.

Bei dem weiter oben geschilderten gesellschaftlichen Hintergrund kann es nicht verwundern, dass ein nicht unwesentlicher Teil der Logen und ihrer Mitglieder das Aufkommen des Nationalsozialismus als Möglichkeit einer deutschen Wiedergeburt und der Korrektur der geschichtlichen Schande des „Versailler Diktates“ ansahen. Den Absturz des NS-Regimes in die absolute Barbarei konnten und wollten viele anfangs der 30er – Jahre nicht voraus sehen.

Laut dem FM-Lexikon Lenhoff-Posner-Binder (Neuaufgabe 2003) gab es 1932 in Deutschland nicht weniger als 80'000 FM. Davon seien nach der Machtergreifung Hitlers 238 vertrieben worden, 377 aus dem Amt gejagt worden und 62 in einem KZ umgekommen. Diese nackten Zahlen zeigen, dass es einen organisierten Widerstand aus FM-Kreisen nicht gegeben hat. Vielmehr haben sich besonders die einflussreichen preussischen Landeslogen dem Regime anzudienen versucht. Es gibt dazu nicht wenige, gut dokumentierte und geradezu haarsträubende Beispiele. Trotzdem wurden auch die preussischen Grosslogen 1935 verboten und ihre beträchtlichen Vermögen und Besitztümer eingezogen.



Die FM wurde auf diese Weise für die Nazis ab 1935 beinahe zur quantité négligable. Der durch den „Weltkriegshelden“ Ludendorff aufgezogene Anti-Freimauerspuk interessierte Hitler wenig bis gar nicht. Sogar der Parteideologe Alfred von Rosenberg stellte sich gegen Ludendorffs absurde Ideen. Bezeichnend ist, das die Zeugen Jehovas als Wehrdienstverweigerer eine eigene Kennzeichnung in den KZ-Lagern tragen mussten: ein violettes Dreieck. FM waren dagegen nach 1935 kein eigenständiges Thema der NS-Propaganda mehr.

Einzig der unselige Reichsführer SS, Heinrich Himmler, bezog bei seiner lächerlich anmutenden Suche nach dem Gral auch die Freimaurer als mögliche Verwahrer des Grals ein und steckte mit seinen Hirngespinsten zeitweilig auch seine Adlaten Heydrich und Eichmann an.

Erst 1944, bei der sich abzeichnenden Niederlage, griff auch Josef Goebbels wieder in die Mottenkiste der Anti-FM-Propaganda. Aber er hatte nicht die deutsche

FM im Visier, die ja seit 1935 nicht mehr existierte, sondern die „Bolschewistenfreunde und Freimaurer“ Roosevelt und Churchill, denen bei Bedarf auch jüdische Abstammung nachgesagt wurde.

Es muss an dieser Stelle erwähnt werden, dass die Freimaurer der Schweiz Anpassungsversuchen an das NS-Regime zu keiner Zeit erlegen sind, und dafür bekanntlich von den „Kräften der Neuen Zeit“, d.h. von den Frontisten, heftig angegriffen wurde. Bis das Volk 1937 die berüchtigte Fonjallaz-Initiative mit unerwartet grosser Eindringlichkeit verwarf.

Ein Wort noch zu Österreich: Im österreichischen Kernland war die FM bis zum Sturz der Habsburger 1918 verboten. Die österreichische Logen nach dem 1. Weltkrieg waren von Beginn an nicht national-konservativ sondern humanitär und pazifistisch ausgerichtet und standen auch Juden offen. Den meisten deutschen Grosslogen passte diese internationale Ausrichtung nicht, und schon in den 20er Jahren wurden die Beziehungen eingefroren oder abgebrochen. 1938 wurde die Existenz der Grossloge in Wien, die zu diesem Zeitpunkt noch 800 Mitglieder aufwies, durch den deutschen Einmarsch brutal beendet. Ihr kranker Grossmeister Richard Schlesinger starb im Juni 1938 in den Händen der Gestapo. Hunderte österreichische FM wurden vertrieben und über 100 wurden bis 1945 ermordet.

Zurück zu Deutschland: Es würde den Rahmen dieses Vortrages sprengen, über das komplexe Verhältnis der deutschen Freimaurerei zur NS-Herrschaft ausführlicher zu berichten. Wer darüber mehr wissen will, dem seien Werke wie „Winkelmass und Hakenkreuz“ von Helmut Neuberger (2001) und „August Horneffer, Freimaurer auf dem Weg zum Nationalsozialismus“ von Arnold Grunewald empfohlen.

Die deutsche FM war eben ein getreues Abbild des ganzen Volkes gewesen: nicht wenige kippten und wollten ihre schon immer gelebte nationale Gesinnung unter Beweis stellen. Die meisten FM verliessen aber schon ab 1932 die Logen aus Furcht vor Repressionen und gingen in der Volksmasse auf. Nur ganz wenige leisteten wirklich Widerstand und bezahlten dies mit ihrem Leben.

Die von den NS-Schergen hingerichteten oder an den Folgen der KZ-Haft gestorbenen Freimaurer (wie Julius Leber, Wilhelm Leuschner, der Friedensnobelpreisträger Carl v. Ossietzky und Leo Müffelmann) waren praktisch alle Mitglieder von humanitären Grosslogen, deren Versöhnungsbestrebungen von den preussischen Grosslogen schon in den 20er-Jahren als „Humanitätsschwärmerei“ diffamiert worden war. Die Genannten wurden nicht aufgrund ihrer Zugehörigkeit zur FM misshandelt oder hingerichtet, sondern weil sie den Mut hatten, maurerische Ideale in ihrem Umfeld bis zum Tod zu verteidigen.

Diese wenigen Gedanken legen nahe, warum die Loge „Liberté Chérie“ von der ab 1948-49 wieder entstandenen deutschen FM kaum wahrgenommen wurde. Um nicht bei dieser etwas kritischen Folgerung

zu bleiben, freue ich mich zwei sehr aktuelle Information einstreuen zu können:

Eine deutsche Fassung der Erinnerungen von Franz Bridoux wurde im Januar 2015 als Buch mit dem Titel „Liberté Chérie in Nacht und Nebel“ im Salier-Verlag, Leipzig herausgegeben.

Und besonders erfreulich: Die Loge „Roland zu den Alten Pflichten“ im Or. von Bremen, die der GL der AFAM angehört, hat ihre Gedenkfeier zum 70. Jahrestag des Endes der NS-Diktatur am 9. Mai 2015 auf dem ehemaligen Gelände des Emslandlagers durchgeführt. Dies zusammen mit Ssr. und Brr. aus B und den NL. Dabei sei in besonderer Weise der Loge „Liberté Chérie“ gedacht worden.

Heute, 71 Jahre nach der Auflösung von „Liberté Chérie“, ist vieles Bestandteil der Geschichte geworden. Wir müssen aber dafür sorgen, dass gerade dieser Teil der Geschichte lebendig bleibt und dass sich Ähnliches nie wiederholen kann.

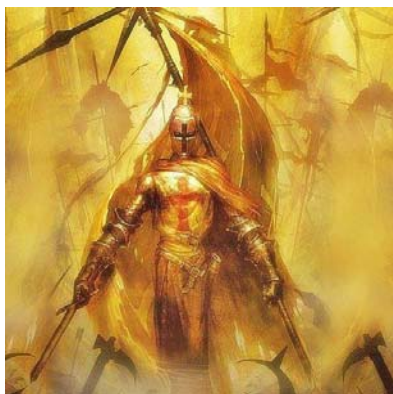
Die Loge „Liberté Chérie“ wird immer ein Zeugnis von einzigartigem freimaurischem Mut bleiben.

Quellen:

Liberté Chérie , Eckstein Nr. 60, 2013
Liberté Chérie, freimaurer-wiki.de
Freimaurer-Lexikon Lenhoff-Posner-Binder (Herbig-Verlag 2003)
Nacht und Nebel Erlass / Liberté Chérie (Wikipedia)
Winkelmass und Hakenkreuz, Helmut Neuberger (Langen-Müller, 2001)
Bruder Dr. phil. Leopold Müffelmann (Vortrag UFL Karsten Oelckers, 2005)
Zur Gesinnung der FM in Lüneburg in der NS-Zeit (freimaurer-wiki.de)
Die zweite öst. Grossloge ab 1918 (freimaurer-wiki.de)
Festschrift 2012 des GOB „Liberté Chérie 1943“
Freimaurer als Friedensstifter (Alfred Messerli, Vortrag UFL ZH, Sep. 2003)
Die Fonjallaz-Initiative (Dominique Freymond, Vortrag UFL ZH Sep. 2012)
http://www.ordre-de-lyon.com/Page_Texte_FB4.htm

Le rite Schröder

AU XVIIIème siècle, la Stricte Observance Templière semant la confusion, Friedrich-Ludwig Schröder, un acteur et dramaturge allemand, directeur du théâtre municipal de Hambourg, décida de revenir à la pureté du rite d'Anderson et Desaguliers. Il fit transcrire en allemand ses rituels et proscrivit les hauts grades. Sa réforme fut adoptée en 1816.



«Puisque la vérité est simple, le symbole aussi doit être simple». a elle seule, cette formule de Friedrich-Ludwig Schröder suffirait à caractériser l'esprit de la réforme fondamentale de la maçonnerie

allemande qu'il entreprit et fut adoptée en 1816 par la Grande Loge de Hambourg. Réforme demeurée intacte et vivante de nos jours.

Le système Schröder limite la maçonnerie aux trois premiers degrés et proscriit toute appartenance de ses membres à des degrés supérieurs. Ses rituels sont toujours pratiqués par un grand nombre de loges en Allemagne. Ce rite est également pratiqué en Autriche, Hongrie et naturellement en Suisse, avec toutefois quelques modifications mineures.

Le rite créé par Friedrich-Ludwig Schröder ne doit pas être confondu avec celui institué par Friedrich Joseph Wilhelm Schröder, pour un chapitre fondé en 1766 à Marbourg de « Vrais et Anciens Maçons Rose-Croix » qui n'existe plus à ce jour.

Qui était Schröder? Son parcours d'autodidacte surdoué est d'une exceptionnelle richesse. Il naît le 2 novembre 1744 à Schwerin, de parents acteurs de théâtre. Lors de son baptême luthérien, il a pour parrains les princes Friedrich et

Ludwig de Mecklemburg-Schwerin et comme marraine la princesse Ulrike, de la même maison noble.

Son beau-père, Ackermann, que sa mère avait épousé en seconde noce, possédait une troupe d'acteurs. Les XVIIe et XVIIIe siècles comptaient alors, en Allemagne du moins, peu de troupes d'acteurs. De Schwerin, la famille Schröder et sa troupe gagnent Saint-Petersbourg. C'est là qu'à l'âge de 4 ans, il fait des débuts exceptionnellement précoces et brillants sur les planches, impressionnant à tel point l'impératrice Elisabeth qu'elle le mande dans sa loge et fait à sa mère un important don d'argent.

Friedrich-Ludwig est avant tout un autodidacte. Sa très forte personnalité, l'ardeur, la passion même qu'il met à se construire seul explique et annonce en quelque sorte le réformateur strict et souvent inflexible de la franc-maçonnerie qu'il deviendra.

La première vraie rencontre de Schröder avec la franc-maçonnerie est due à son ami Bode, qui fut Vénérable douze ans de la plus

ancienne loge allemande. Il est reçu le 8 septembre 1774 dans la loge de Hambourg « Emmanuel zur Maienblume ». sa réputation s'étant étendue, il fait la connaissance, en 1798 à Weimar, des grands maçons que furent Goethe, Schiller, Wieland ou Herder. Cette rencontre avec les plus brillants esprits de son temps le marqua profondément. En 1799, il est élu Grand maître adjoint de la Grande Loge Provinciale. Celle-ci devient, en 1811, la Grande Loge de Hambourg. Schröder en est élu Grand Maître en 1814, à l'âge de 70 ans, une charge qu'il n'accepte qu'avec réticences, arguant de son âge.

Toute sa vie maçonnique, Schröder poursuivra un seul et unique but : réformer la franc-maçonnerie allemande, bâtir une œuvre rituelique, écarter du rituel tout ce qui est superflu, redonner à ce dernier toute sa pureté et sa simplicité d'origine.

Dans le Rite Schröder, la loge compte seulement huit officiers : le Vénérable Maître (qui peut avoir un adjoint à l'Orient), les deux Surveillants, qui siègent devant les piliers Sagesse, Force et Beauté au pourtour immédiat du tapis de loge, l'Expert, le Maître des Cérémonies, le Trésoriers, le Secrétaire, le Couvreur. Sur les deux Colonnes prennent place en tête les Maîtres, puis les Compagnons et les Apprentis.

Schröder a constaté que la pratique maçonnique des loges, à son époque, s'était profondément écartée de la maçonnerie telle qu'elle fut introduite en Allemagne. En conséquence, lui apparaît très vite la nécessité absolue d'étudier la véritable origine de la maçonnerie à ses débuts. Plus il

approfondit ses recherches, plus il prend conscience et se convainc de la justesse d'une nécessaire réforme. Il faut dire que nous trouvons clairement deux origines de la maçonnerie en Allemagne : l'une anglaise, arrivée à Hambourg, port hanséatique, lieu d'échanges internationaux, l'autre française, en Prusse, à Berlin. L'époque où Schröder devient maçon est profondément marquée par le système de la Stricte Observance Templière. C'est aussi le moment le plus sombre de l'histoire de ce système qui se veut maçonnique, mais ne provoque que confusions et errements.

En 1736, Ramsay publie son Discours qui attribue à la maçonnerie une origine chevaleresque. Le baron von Hund, initié à Paris, et son système de la SOT se basent sur ce discours pour constituer une sorte d'ordre néo-templier, aristocrate, chevaleresque, considérant les francs-maçons comme les descendants directs des Blancs Manteaux qui se réfugièrent, paraît-il, en Ecosse et en Irlande. L'Ordre est organisé en Province, Commanderies, Chapitres et multiplie les hauts grades. Ce système rencontre un succès croissant auprès de nombreux maçons. La SOT, qui prétend posséder les secrets ultimes de l'Ordre, bâtit un fatras ésotérique où se mêlent alchimie, théurgie magique célèbrant le Christ chevalier et thaumaturge, kabbale, théosophie, arithmosophie, hermétisme oculiste, religiosité, goût du mystère. Une obéissance absolue aux « Supérieurs Inconnus » et à l'Ordre intérieur fait partie de la panoplie. Tout ceci n'engendre que trouble profond, divisions, sur fond de crédulité

générale : la maçonnerie est en passe de perdre son origine et son âme. Il est vrai qu'à cette époque, comme l'écrivait Paul Valéry, « les adeptes se multiplient, l'initié foisonne, le charlatan abonde, le rôle de l'occulte devient immense ».

C'est donc contre tout cela que Schröder réagit. Fondamentalement, le système Schröder pourrait se résumer ainsi : la maçonnerie vraie se limite aux trois premiers grades. Balayer toutes les légendes prétendant que la maçonnerie est l'héritière de l'Ordre du temple. Refuser la reconstitution d'une chevalerie templière. Faire définitivement disparaître ce miroir aux alouettes des soi-disant « secrets ultimes ». Refuser tous les dogmatismes et diktats de la religion. Le système et ses rituels des trois grades représentent une adaptation de la réunion des rituels anglais anciens (en fait le rituel des Modernes). Il réalisa, au fur et à mesure de ses recherches, combien grande était sa responsabilité de créer un rituel qui, écrivait-il, « force des hommes à la méditation, et combien il est difficile de rendre explicite des notions fondamentales comme la tolérance, la fidélité, la pleine conscience de la responsabilité de chacun ».

Le Rituel de Schröder, en sa première compilation, avait déjà en 1792, rencontré l'assentiment de cinq loges unies de Hambourg. Il sera adopté officiellement en 1816 par la Grande Loge de Hambourg. Malheureusement, Friedrich-Ludwig Schröder ne verra pas le couronnement de son œuvre ; il décède peu auparavant, le 3 septembre 1816.

VOUS AVEZ DIT HAUTS GRADES ?

AUX FRÈRES QUI CHOISISSENT DE POURSUIVRE LEUR CHEMIN DANS LE R.:E.:A.:A.:

Précisons d'emblée que le Rite Écossais Ancien et Accepté (RE□□) est le rite le plus répandu au monde et que, de ce fait, il est un facteur important de dialogue international et, par conséquent, d'universalisme. Ajoutons encore que le RE□ A□ offre une voie de juste milieu parmi de nombreux autres rites de moindre audience.

Peut-être pensez-vous que le grade auquel vous venez d'accéder marque la fin d'un parcours initiatique dont

vous avez pleinement reçu les bénéfices ?, comme si le grade de Maître était suffisant pour assouvir votre soif

de connaissances. Peut-être pensez-vous que ce grade est un aboutissement et qu'au-delà tout ne serait que redondance sans intérêt initiatique réel ?

Il est vrai que le grade de Maître contient toute la maçonnerie, mais il la contient virtuellement. Il porte en lui de grandes connaissances maçonniques – non révélées aux grades bleus et qu'il est passionnant de découvrir. Les Hauts Grades (ci-après HG) ouvrent sur d'autres perspectives qu'il faut faire connaître : les jeunes Frères, à qui ces quelques lignes et paragraphes s'adressent, ne doivent pas craindre d'accéder aux HG – bien des idées préconçues circulent à leur sujet. Nous en reparlerons plus loin. Au contraire, les HG sont l'approche d'autres dimensions initiatiques. Les instructions sur le symbolisme sont indispensables en loges bleues, bien entendu, ce travail de formation est nécessaire pour faire éclore les jeunes pousses qui prennent racine en leurs loges. Les HG proposent ensuite d'approfondir le travail déjà accompli.

Hauts Grades ? Et après ?



Pour certains, cette appartenance peut donner l'impression de vouloir exercer un primat sur les autres Frères. Les uns envient, les autres les ignorent. Il faut savoir que l'appartenance aux HG ne donne pas plus de droits ni de pouvoirs, **mais davantage de devoirs**. Précisons la place d'un Frère membre des HG : « Les HG [enseignent que nul n'est le centre du monde, et encore moins un haut gradé], *mais enseignent que nous sommes un parmi d'autres, aussi insignifiant ou aussi important qu'on voudra. "Un" est l'égal de "tous", à la fois unique et banal. Il n'y a pas d'autorité supérieure à celle que reconnaissent les Frères.* » (Bref extrait allégué d'un document du Grand Orient de France).

Il y a cependant des suspicions persistantes envers les ateliers de HG se fondant sur des idées fausses bien souvent. Les Frères, membres de ces ateliers,

présentent des qualités maçonniques personnelles qui leur ont permis de bénéficier des approfondissements de la voie maçonnique qu'offrent les ateliers supérieurs. C'est le juste salaire de ceux qui veulent progresser par leur assiduité et leur travail au bénéfice de la maçonnerie, en bref les Frères *désirants*.

Concrètement

À la première question à *quoi sert la maçonnerie*, nous répondrons que son utilité est multiple et diverse. Autant de Frères¹ et de Sœurs composant la chaîne universelle des francs-maçons, autant de formulations différentes, mais un dénominateur commun nous relie : c'est l'idée que nous sommes tous des pierres, humbles en elles-mêmes, mais indispensables à l'élévation du formidable édifice allégorique que nous avons à construire : le Temple de l'humanité, ou la Jérusalem céleste, dans la fraternité universelle reconquise (on trouve là l'idée d'universalisme de la maçonnerie en général et du RE□□□ en particulier). Il s'agit d'une allégorie parce que nous n'atteindrons jamais ce but (comme la lumière ultime), mais nous devons œuvrer comme si le projet était à notre portée, ce qui consiste, dans cette optique, à nous construire nous-mêmes d'abord, comme si nous étions, dans l'idée des maçons opératifs d'autrefois, des cathédrales à construire.

Le grade de Maître.

Comme nous l'avons dit, le grade de Maître contient en lui-même toute la franc-maçonnerie.

Ce grade est très riche en effet, mais ce qu'il contient dans son fond n'est pas apparent immédiatement. Tout y est, mais en germe. On pourrait dire que le grade ultime de la maçonnerie bleue recueille la promesse de choses plus profondes. En effet, le grade s'arrête au meurtre de Maître Hiram, mais il ne perce pas en profondeur *le côté obscur* de la nature humaine – pour reprendre une expression devenue célèbre.

Prenons l'allégorie de l'arbre au puissant pouvoir d'évocation : comme nous le savons tous (et nous avons probablement tous planché sur sa symbolique), il a des racines qui le fixent solidement au sol, un tronc attestant d'une croissance vigoureuse pointant sa cime vers le ciel et enfin des branches chargées de feuilles et de fruits issus de nos vergers/loges soignés avec soin.

Mais voyons cet arbre sous un autre angle : le grade de Maître représente l'écorce de la plante. Elle l'enveloppe, elle en est l'une des parties essentielles comme la peau protège notre corps et nos organes. Si la peau est en osmose avec nos organes internes, elle ne nous dit rien d'explicite sur nos organes justement. Cette écorce est largement décrite dans nos planches symboliques et instructions en loges bleues. Non que le sujet soit inépuisable, mais il a ses limites. Parce qu'il

¹ Dans « Frères », les « Sœurs » sont comprises. Nous utilisons un langage épïcène par souci de simplification rédactionnelle. Idem « tous » comprend « toutes ».

faut d'autres outils, et donc d'autres connaissances pour aller quêter au-delà de l'écorce.

Perçons maintenant l'écorce de l'arbre. Cette écorce est le passage obligé (le grade de Maître) vers une découverte ou connaissance plus approfondie de l'arbre depuis son origine. Le bois dont l'arbre est constitué, au-delà de sa peau, de son écorce, contient toute l'histoire de sa vie, alimentée de sa sève, comme le sang de nos chairs alimente nos vies. Le bois contient sa genèse, toutes les expériences et le temps qu'il a subis, toutes les vicissitudes et périodes fécondes qu'il a vécues. Et le cœur de l'arbre, en son centre le plus intime, contient allégoriquement cette lumière, celle de nos origines que nous recherchons tous, symbolisée par la Parole perdue.

Et c'est cela les HG : l'approche de vérités supérieures latentes dans la symbolique du grade de Maître. Seuls le travail et l'assiduité permettent d'approcher ces connaissances.

Les Anglais parlent de *side degrees*, littéralement *grades à côté*, c'est-à-dire parallèlement ou comme suite à la maçonnerie bleue et qu'il faut comprendre comme approfondissement.

Pour gravir les degrés successifs de la maçonnerie, il faut travailler, vouloir, être assidu, autrement dit, il faut de l'ambition. Le terme peut être compris en mauvaise part, mais il faut se souvenir que toutes les organisations humaines, sans exception, reposent sur des hiérarchies – comme toutes les nations d'animaux grégaires. Il y a toujours un chef, un dominant, un président, des chargés de missions, des ministres, des comités exécutifs, etc. et des membres. Ainsi fonctionnent toutes choses humaines.

Si l'ambition a pour moteur le désir de mettre à disposition de l'organisation ses talents, sa force de travail, sa volonté, l'ambition est alors une bonne chose parce qu'elle profite à tous. Par cette acception du terme et par suite logique, l'ambition se traduit tout naturellement par une ascension dans l'ordre hiérarchique. En revanche, la recherche de cordons pour eux-mêmes afin de satisfaire le goût des honneurs, ce que nous appelons "cordonite" dans notre jargon, est nuisible pour l'Ordre.

Ajoutons encore que, à l'instar de l'obédience qui est chapeauté par une loge faîtière (le Conseil de l'Ordre, anciennement le Grand Collège s'agissant du GOS), l'organisation des HG est également chapeauté par un organisme faîtier, le Suprême Conseil (ci-après le SC).

Et les grades ?

En préambule, il faut savoir que le REAA compte 33 degrés, du 1^{er}, l'Apprenti, au 33^e, le Souverain Grand Inspecteur Général. La succession des degrés est exposée ci-après sans aborder le contenu des rituels. Chaque chose en son temps.

D'autre part, précisons le sens des termes *degré* et *grade* qui sont souvent confondus. Or, il y a une différence sémantique entre ses deux termes. On pourrait dire que les degrés sont une numérotation comme si l'on numérotait des marches d'escalier de 1 à 33. D'ailleurs,

le terme *degré* signifie marche d'escalier en français soutenu. Autre analogie à titre d'exemple : le judo. Il y a six couleurs différentes allant de la ceinture blanche à la noire. Ce sont des degrés. De même, chaque degré maçonnique se marque par des décors spécifiques.

Le grade, c'est le galon ou la qualité que porte un Frère (...en vos grades et qualités...) – ou un judoka, un militaire, etc. Ainsi le 4^e degré en maçonnerie est le **degré de Maître secret**. C'est le **grade du Frère** qui a été élevé à cette qualité. Finalement qu'on confonde les deux termes ne gêne pas, on se comprendra toujours. Mais cette précision n'est pas sans intérêt. Il en sera tenu compte dans cette brochure.



La suite des explications fait exclusivement référence au REAA dans le cadre du GOS. Comme dit au début de la présente brochure, ce rite est le plus répandu au monde. D'autres rites existent avec leurs particularités (organisations, appellations, rituels, etc.). Ceci étant, nous sommes en maçonnerie et tous les maçons tirent à la même corde. La finalité de la maçonnerie est immuable.

Il y a un autre point qui doit être souligné. Il est souhaitable, mais non nécessaire qu'un Frère instruit dans un rite poursuive son cheminement maçonnique dans le même rite pour des raisons de cohérence et de cohésion afin de consolider la base bleue de son atelier. En effet, il y retrouvera les Frères de sa loge plus avancés – et les Frères d'autres loges travaillant au même rite. Ceci n'empêche nullement les visites et échanges. Néanmoins, les visites entre Frères des HG sont moins fréquentes qu'au bleu tout simplement parce que les ateliers de HG sont beaucoup moins nombreux – et les Frères qui y travaillent également. Le GOS, par exemple, ne compte que quelques ateliers de HG de différents degrés.

Les grades successifs ne sont pas obtenus après des instructions dûment éprouvées par tuilages et planches probatoires. À partir du grade de Maître, il n'y a plus d'instruction. Toutefois, pour chaque augmentation de salaire, le récipiendaire devra présenter une planche selon des modalités qui lui seront indiquées. Ce travail n'est pas un contrôle de connaissances. Lorsqu'un Frère a été approché et que l'atelier supérieur s'est prononcé favorablement, l'élévation de ce Frère est acquise pour autant que le SC ait ratifié la proposition. La planche qui sera demandée n'aura pour but que de connaître mieux encore le postulant.

Après deux ou trois ans de maîtrise, le jeune Maître, selon son assiduité, son intérêt, son travail (qualité de ses planches par exemple – principalement qualité humaine et de cœur) peut être coopté par ses Frères membres des HG pour lui proposer de poursuivre sa route maçonnique sur des terres plus élevées. Comme nous le dirons encore, tous les degrés ne se pratiquent pas, mais chacun a sa légende et la succession de ces légendes forme le système cohérent et complet du rite (la dernière légende connue des Frères des loges bleues est celle d'Hiram). Les grades d'Apprenti et de Compagnon sont des degrés d'instruction – degrés symboliques essentiels préparant la suite. Ces légendes sont lues et expliquées aux récipiendaires lors de tenues spéciales avant les élévations successives aux degrés supérieurs.

Loges de perfection : du 4^e au 14^e degré.

Le 4^e degré, premier des HG, est une préparation pour la suite. Comme déjà dit, tous les degrés ne se pratiquent pas au GOS tels que les 5^e, 6^e, 7^e..., etc., mais les légendes sont lues et expliquées selon ce qui a été dit précédemment.

Puis s'ensuit la cérémonie d'élévation qui se déroule comme pour les degrés précédents selon un rituel spécifique. Ainsi, le Maître élevé au 4^e degré travaillera dans sa loge de perfection, en principe deux ou trois ans – ou moins, selon décision de la loge. Ensuite, si tout se passe normalement, il lui sera proposé le 14^e degré qu'il pratiquera également un ou deux ans.

NB : une loge de perfection en Suisse ne pratique pas le 14^e degré et passe directement du 4^e au 18^e degré

après une cérémonie d'élévation précédée, comme toujours, de la communication des légendes. Dans cette organisation particulière, la loge de perfection est intégrée au Chapitre philosophique.

Chapitres philosophiques : du 15^e au 18^e degré.

Les degrés 15 à 17 ne se pratiquent pas. Comme déjà dit, les légendes sont simplement communiquées.

Puis suivent les degrés supérieurs indiqués ci-après. Ils ne seront pas détaillés, mais leur accession suit la même logique que pour les loges de perfection et les Chapitres philosophiques.

Aréopage ou Conseil philosophique : du 19^e au 30^e degré.

Seuls les 28^e et 30^e degrés se pratiquent. Les légendes sont communiquées.

Souverain Tribunal du 31^e degré.

Ce degré ne se pratique pas. Le postulant passe directement du 30^e au 32^e degré. Communication de la légende du 31^e degré comme toujours avant l'élévation au 32^e degré.

Consistoire du 32^e degré.

Rite pratiqué.

Suprême Conseil (SC) du 33^e degré.

L'équivalent du Vénérable Maître du SC s'appelle Très Puissant Souverain Grand Commandeur et les membres du SC sont les Souverains Grands Inspecteurs Généraux.

Dernière remarque : toutes les instances des HG fonctionnent sur le même mode. À chaque degré il y a l'équivalent d'un Vénérable Maître, d'un Secrétaire, d'un Orateur, de Surveillants, d'un Maître des Cérémonies, d'un Couvreur, mais les appellations et titres des Officiers et des Frères ainsi que des fonctions diffèrent des loges bleues.

Des rituels spécifiques rythment le déroulement des tenues.

Olivier Maendly

Association Dessine-moi la démocratie

L'évolution et le métissage des populations en Europe avec les migrations volontaires ou non, véhiculent des changements de paradigmes sociaux au sein des nations, y compris en Suisse.

Droits de l'Homme, Démocratie, Etat de Droit

Le Conseil de l'Europe préconise la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de réunion, l'égalité et la protection des minorités. Il a lancé des campagnes sur des thèmes tels que la protection des enfants, le

discours de haine sur internet et les droits des Roms, la minorité la plus importante en Europe. Le Conseil de l'Europe aide les États membres à lutter contre la corruption et le terrorisme, et à mener les réformes judiciaires nécessaires. Son groupe d'experts constitutionnels, connu sous le nom de Commission de



Venise, donne des conseils juridiques à des pays du monde entier.

Le Conseil de l'Europe défend les droits de l'homme par le biais de conventions internationales, comme la Convention sur la prévention, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que la Convention sur la cybercriminalité. Il suit les avancées des Etats membres dans ces domaines et fait des recommandations par le biais d'organes de suivi spécialisés et indépendants. Les Etats membres du Conseil de l'Europe n'appliquent plus la peine de mort.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

L'accroissement des migrations, en ce début du XXIème siècle, avec des populations venant de Pays, de territoires ou régions ne pratiquant pas ou simplement ne connaissant pas la démocratie ainsi que la charte des droits de l'Homme, augmente sensiblement les incompréhensions entre ethnies et forme des « ghettos » simplement inadmissibles et potentiellement ouverts à tous les excès.

Création de l'Association Dessine-moi la démocratie

Aujourd'hui nos sociétés sont confrontées à de vives tensions

sociales, ethniques, linguistiques, religieuses. Alors que chaque jour des flots de migrants viennent s'échouer sur les frontières méridionales et orientales de l'Europe, que la guerre est de retour sur notre continent, que des assauts sont menés contre nos valeurs de liberté de conscience, de parole, de critique, notre société civile semble être en panne de débats éthiques. L'Association Dessine-moi la démocratie, formée par des femmes et des hommes, du fait du caractère adogmatique et libéral de leur engagement, sont les plus à même de tendre la main à tous partenaires de la société civile pour rechercher ensemble des solutions vertueuses capables d'améliorer le « Vivre ensemble ».

Les membres de cette Association, au regard de leurs traditions et valeurs, des envies qui sont leur



raison d'être, refusent de croire à la barbarie et veulent réaffirmer, sans angélisme, mais avec toute la puissance de leur conviction, la foi en l'Homme et la nécessité d'aider à son progrès.

Nos objectifs

Expliquer et promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme aux citoyens et habitants du continent européen

Former les nouveaux arrivants sur le continent européen aux idées de la démocratie, ainsi qu'à l'explication détaillée des droits de l'Homme

Rechercher des solutions à la promotion de la démocratie dans le sens général

Motiver l'idée de démocratie et des droits de l'Homme sur tous les continents

Nous désirons pouvoir travailler en symbiose avec d'autres Associations dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe.

L'Association est à but non lucratif régie par ses statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, elle a été officiellement fondée le 11 juin 2015. Cette association est apolitique et sans dogme religieux. Toutes personnes libres et de bonnes mœurs désirant améliorer constamment la condition humaine et rechercher la conciliation des contraires, unir les Hommes dans la pratique d'une morale universelle selon le respect de la personnalité de chacun peuvent nous rejoindre. Chaque Loge du Grand Orient de Suisse et chaque Obédiences helvétiques a reçu une documentation détaillée avec la marche à suivre pour devenir membre. Nous comptons sur vous.

Philippe Lang

Que sont les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de l'homme sans discrimination et sur un pied d'égalité. Ces droits sont intimement liés, interdépendants et indivisibles.

Les droits de l'homme universels sont souvent reflétés dans et garantis par la loi, sous forme de traités, de

droit coutumier international, de principes généraux et autres sources de droit international. La législation internationale sur les droits de l'homme stipule que les gouvernements sont tenus d'agir d'une certaine manière ou de renoncer à certains actes afin de promouvoir et protéger les droits et les libertés fondamentales de certaines personnes ou groupes.

Universels et inaliénables

Le principe de l'universalité des droits de l'homme est

la pierre angulaire de la législation internationale des droits de l'homme. Le principe, proclamé pour la première fois dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, a été réitéré dans de nombreuses conventions, déclarations et résolutions. La Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme de 1993 a noté, par exemple, que les Etats ont pour devoir de promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, quel que soit le système politique, économique ou culturel.

Tous les Etats ont ratifié au moins un des traités fondamentaux sur les droits de l'homme et 80 pour cent en ont ratifié quatre ou davantage, montrant ainsi que les Etats acceptent des textes qui leur imposent des obligations légales et donnent une forme concrète au principe d'universalité. Certaines normes fondamentales des droits de l'homme jouissent de la protection universelle du droit coutumier international, qui ne connaît ni frontières, ni barrières de civilisations.

Les droits de l'homme sont inaliénables. Ils ne peuvent être abrogés, sauf dans des circonstances particulières et conformément à une procédure spécifique. Le droit à la liberté peut, par exemple, être limité si un tribunal reconnaît la personne coupable d'un crime.

Interdépendants et indivisibles

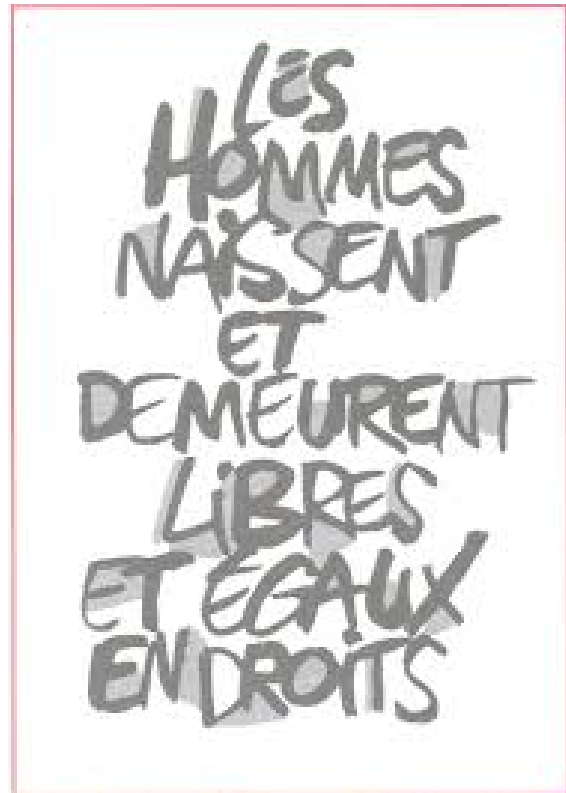
Tous les droits de l'homme sont indivisibles, qu'ils soient civils ou politiques, notamment le droit à la vie, l'égalité devant la loi et la liberté d'expression ; les droits économiques, sociaux et culturels, comme le droit au travail, à la sécurité sociale et à l'éducation ; ou les droits collectifs, comme le droit au développement et à l'autodétermination, sont indivisibles, liés et interdépendants. L'amélioration d'un droit facilite le progrès des autres. De la même manière, la privation d'un droit a un effet négatif sur les autres.

Egax et non discriminatoires

La non discrimination est un principe universel dans la législation internationale des droits de l'homme. Le principe existe dans tous les grands traités sur les droits de l'homme et sert de thème central pour certaines conventions internationales comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le principe de la non discrimination en matière de

droits de l'homme et de libertés s'applique à toutes les personnes et interdit toute discrimination basée sur une liste non exhaustive et comprenant le sexe, la race, la couleur, etc. Ce principe s'accompagne du principe de l'égalité, qui figure dans l'Article premier de la



Déclaration universelle des droits de l'homme : "Tous les êtres humains naissent libre et égaux en dignité et en droits".

A la fois des droits et des obligations

Les droits de l'homme impliquent à la fois des droits et des obligations. Le droit international impose aux Etats l'obligation et le devoir de respecter, protéger et instaurer les droits de l'homme. Respecter les droits de l'homme signifie que les Etats évitent d'intervenir ou d'entraver l'exercice des droits de l'homme. Protéger signifie que les Etats doivent protéger les individus et les groupes contre les violations des droits de l'homme. Instaurer signifie que les Etats doivent prendre des mesures positives pour faciliter l'exercice des droits fondamentaux de l'homme. Au niveau individuel, nous avons certes le droit d'exercer nos droits de l'homme, mais nous devons aussi respecter les droits des autres.

Un livre pour la rentrée

L'espace des francs-maçons : Une sociabilité européenne au XVIIIème siècle
de Pierre-Yves Beaurepaire

A l'heure où l'on commémore avec faste les 275 ans de la Franc-maçonnerie en France, ce livre est né d'un constat inquiétant et d'un espoir. Longtemps pionnière dans l'observation des formes de, sociabilité, l'histoire de la Franc-

maçonnerie peine aujourd'hui à trouver un second souffle.



Elle est même menacée de marginalisation universitaire et scientifique. Paradoxalement, la situation n'a sans doute jamais été aussi propice à une relance de la recherche : l'ouverture des fonds maçonniques des « Archives du KGB », la multiplication des initiatives en Europe et l'intérêt affiché des obédiences maçonniques pour leur patrimoine et leur histoire sont autant d'opportunités à saisir sans délai. A partir d'un état des lieux critique de la recherche, l'espace des francs-maçons explore dossiers en mains les chantiers les plus prometteurs, de Paris à Saint-Petersbourg, en passant par Berlin et Dresde.

Il prend ainsi résolument le parti d'une histoire européenne de la sociabilité maçonnique, le seul possible pour appréhender un phénomène qui en quelques décennies s'étend de l'Atlantique à l'Oural. Une histoire ouverte aux acquis les plus récents de la recherche en histoire sociale des pratiques culturelles, et réceptive tant aux nouveaux outils que l'électronique offre à l'historien qu'aux enjeux de l'appropriation et de la représentation de l'espace.

CLIPSAS 2015

Observatoire du CLIPSAS

La déclaration des Obédiences maçonniques composant le CLIPSAS écrite et diffusée le 31 mai depuis Hasbrouck Heights (New Jersey) USA, suite au Colloque 2015 que le Grand Orient de Suisse a eu l'honneur de diriger, démontre que la liberté absolue de conscience est de plus en plus battue en brèche. Les Obédiences du CLIPSAS ont décidé de créer un observatoire du CLIPSAS dont les analyses seront communiquées aux médias et aux institutions internationales.

Il est ressorti que nous devons travailler pour la promotion de la paix et, selon les lectures que nous faisons, nous remarquons qu'il est difficile d'imaginer des points de vue plus divergents : si Antonio Guterres, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a récemment évoqué un « monde chaotique » dans lequel une crise peut se déclencher en tout lieu et à tout instant, Harvard Hegre, professeur au Centre de

recherche sur la paix et les conflits de l'Université d'Uppsala, estime pour sa part que la diminution du nombre de conflits armés amorcée dans les années 1990 devrait se poursuivre.



Un constat fait néanmoins l'unanimité : la fragilité d'un Etat favorise le déclenchement ou la reprise de conflits armés, comme le démontrent les crises persistantes en Afrique centrale. Cela dit, la transition d'une structure étatique fragile vers une démocratie inclusive et stable est également porteuse de risques, et non des moindres : en Egypte et en Thaïlande, l'Etat de droit démocratique a été démantelé au nom de la « stabilité » ; au

Myanmar, le processus de paix progresse certes de manière significative, mais il s'accompagne aussi d'une recrudescence de la violence interethnique. Un dilemme pour lequel il n'existe malheureusement aucun remède miracle.

Si l'on observe le contexte international depuis la chute du mur de Berlin et le début de ce que nous appelons communément la mondialisation, une constatation s'impose : le monde est devenu extrêmement complexe et interdépendant. A cette échelle, le rôle des ONG telles que le CLIPSAS peut sembler dérisoire.

Pourtant, une ONG comme le CLIPSAS à base associative, par son ancrage dans les sociétés civiles des Obédiences membres, ainsi que la connaissance aigüe du terrain et des acteurs locaux, est un acteur qui peut devenir clé dans l'architecture de la paix. Rouage discret de la mécanique, les Obédiences peuvent recueillir et

relayer des informations primordiales à sa promotion, à la défense des droits de l'Homme et à la sécurité humaine. Les activités et les approches des Obédiences du CLIPSAS ne peuvent que renforcer et améliorer la coopération entre nous.

Pour ce faire, il faut que nos activités soient prises en compte et que nous osions participer au débat. De ce fait, nos travaux doivent être d'une grande qualité et communiquer aussi bien à l'interne (soit aux Obédiences membres du CLIPSAS qui elles même doivent absolument relayer aux Sœurs et Frères de leur Association) qu'à l'externe (médias, institutions, gouvernements).

Les Obédiences maçonniques composant le CLIPSAS considèrent qu'il existe des valeurs et des principes qui doivent être défendus et promus sur tous les continents. Au-delà des problèmes liés aux grands équilibres naturels, il convient

de lutter ouvertement contre les situations qui remettent en cause la dignité humaine en général, la liberté d'expression et la liberté absolue de conscience.

Le CLIPSAS s'oppose à toute forme de contrainte sur toutes croyances ou convictions religieuses, idéologies ou philosophies, ainsi qu'à toutes actions tendant à faire perdre à l'Homme ses capacités d'émancipation et d'humanisation. Nous voulons activement prôner et soutenir les principes de vie, le maintien des éléments de subsistance, le droit à la culture, à l'éducation, à la mémoire et à l'histoire et naturellement une parfaite égalité entre homme et femme.

Pour esquisser ce travail de très longue haleine, l'assemblée générale 2015 du CLIPSAS a validé l'idée de la création d'un observatoire et de fait nous allons participer d'une

manière concrète en mesurant la notion de dignité humaine dans le monde.

Naturellement, toute cette recherche doit se faire avec des organismes crédibles pouvant nous véhiculer des chiffres ou des bases de données efficaces.

Les critères maçonniques de mesure décidés lors de ce Colloque sont :

- ∴ La sécurité alimentaire
- ∴ L'éducation
- ∴ La liberté de conscience
- ∴ La santé
- ∴ Le droit à la sécurité

Pour information, le CLIPSAS est composé actuellement de 90 Obédiences, réparties par 44 en Europe, 25 en Amérique Latine, 7 en Amérique du Nord, 10 en Afrique et 4 en Asie.

Essai sur le respect

Deuxième partie.

La deuxième partie de l'essai consacré au respect sera poético - analytique et aura, comme fil conducteur trois parties bien distinctes :

**L'être humain,
Être ou avoir,
Le dialogue.**

L'être humain.

Être ou, ne pas être, telle est la question ?

Laissons à Shakespeare la responsabilité des propos qu'il fait prononcer à un Hamlet déçu.

Nous avons connaissance que tout ou presque a été dit sur l'être humain depuis des siècles ; par ceux qui avaient ou pensaient avoir la compétence pour le faire.

Que respecte-t-on dans l'être humain, sa personne physique, ses qualités professionnelles, le hasard de sa naissance, ses titres académiques ou honorifiques, son origine, son éventuel pouvoir à divers titres ?

Revenons sur la question déjà énoncée en première partie, l'être humain veut-il être respecté ? Qu'est-ce que cela lui apporte, à quoi cela lui sert-il, le contraint peut-être aussi ?

Le respect que nous devons avoir envers l'être humain est d'abord d'écouter ce qu'il nous dit, d'adhérer à ce qu'il veut partager avec nous, les événements de la vie, belle ou moins belle. C'est être là aussi pour partager

joies et douleurs sans rien attendre en retour. C'est être là pour l'autre avec le sourire et avec tendresse lorsqu'il ou qu'elle a besoin d'aides, de réconforts, de paroles apaisantes.

C'est être près de lui ou près d'elle pour écouter ce qu'il est parfois difficile de dire ou d'avouer à ses proches. C'est être là lorsque la souffrance physique ou morale frappe aveuglément celui ou celle que l'on aime par amitié. C'est apporter le médicament si utile, le sourire, qui ne donne pas d'effets secondaires mais agit de suite. C'est aussi savoir dire à l'autre qu'on l'aime tel qu'il est ou qu'elle est, handicapé ou non, dans la lumière ou l'ombre.

Respecter un être humain, c'est aussi savoir faire la différence entre l'amour et l'amitié. L'amitié rassemble, rapproche avec générosité, sourire et tendresse ; l'amitié, la vraie, est éternelle, elle est le seul terrain sur lequel peut grandir et s'épanouir la paix.

Malheureusement, ce ne sont que de belles paroles, l'auto-destruction de l'Humanité actuelle est en marche. Le XXI^e siècle verra déjà disparaître une grande partie des habitants de la planète par : les famines, les épidémies, la destruction des capacités du cerveau par l'usage immodéré des tablettes électroniques et autres gadgets numériques.

La destruction cachée de la couche d'ozone par les lanceurs de satellites, la pollution des mers, du ciel et des continents, le réchauffement de la planète et la perturbation de la vie des espèces animales et végétales.

Tout cela complété par un système d'enseignement effaçant, sans le moindre respect, les capacités intellectuelles d'imagination, de raisonnement, d'analyse, d'humanisme et autres caractéristiques utiles que 10.000 ans de civilisation avaient apportés à l'Homme.

Voyons-nous déjà que le surpeuplement des prisons fera que, en 2025, lorsque l'on construira une école on construira deux prisons ? Cela semble une possibilité.

La mise en valeur absolue du corps humain, pour les femmes et même les hommes à présent, au moyen d'une publicité vantant les cosmétiques les plus efficaces et les plus dangereux aussi pour les cancers de la peau. Les joueurs de tennis et les footballeurs sont récompensés à coup de millions de francs, alors que plusieurs centaines de millions de réfugiés croupissent dans des camps en manquant de tout ; quel manque de respect envers l'Humanité. L'esprit humain devenu une garniture adaptée au goût du jour et manipulée par les milieux de la finance, des médias et de l'économie mondiale.

En 2050, la planète comptera environ 10 milliards d'habitants, il y aura peut-être un peu à manger pour tout le monde mais, il faudra manger debout faute de place.

Les premières victimes seront les enfants, eux aussi devenu un secteur économique performant mondialement, parce que la famille, caractéristique d'origine de l'Humanité, n'existera plus ; elle est déjà sérieusement ébranlée aujourd'hui.

Être ou avoir ?

Sans vouloir répondre à la question mais entrer quelque peu dans le sujet, imaginons ce qui suit :

Cheminaut sur le même chemin deux compères,
L'un et l'autre, depuis toujours en rivalité,
Échangeant, des mots, des banalités,
Ils parlent de demain, d'aujourd'hui et d'hier,
Moi dit le premier, j'existe telle une question,
C'est Shakespeare qui le dit.

Je fais ce que je veux, je détruis, je construis,
La terre est mon domaine, j'y règne sans partage,
Je décide de tout, de la Paix de la guerre selon mon avantage.

S'il ne tenait qu'à moi seule la Paix existerait,
Parce que l'Humanité doit être traitée avec respect.

Tu piétines mes plates-bandes dit l'autre,
Il faut des guerres bien sûr pour accroître son bien.
La guerre permet de prendre à l'autre ce qu'il a,
C'est la loi du plus fort qui s'applique dans ce cas.
Peut-être dit le premier, est-ce vrai chez l'animal
Qui tue pour survivre, non pas pour faire le mal,
Même si Darwin l'affirme, l'homme ne descend pas du singe,
Laissons lui sa queue, qu'il lui laisse ses méninges ;
C'est surtout grâce à elles que l'homme construit la Paix,
Connais- tu un singe qui l'aurait déjà fait?
La Paix quelle fumisterie dit l'autre énervé,
Si tu veux voir la Paix, il faut la préparer

Pour que, entre-deux-guerres, elle se glisse discrètement

Permettant aux ennemis de refaire l'armement.

Moralité.

N'est-il donc pas possible de les mettre d'accord Ces deux compères qui disent j'ai raison, tu as tort!

Est-ce que le monde agit ainsi entre deux mots,
Le non et puis le oui, l'alternative des sots.

La Paix est elle enfin le vrai juste milieu

Où l'on partage le trop et même le trop peu ?

Alors enfin sachez encore pour ne pas faire attendre
Que les deux compères qui savent donner et prendre,
Ont reçu du démiurge et ce n'est pas par hasard

Les noms de famille connus qui sont

" Être " et " Avoir "

Eric Fromm, avec son appétit démesuré pour le jeu de la balance, nous décrit, sur plus de 200 pages, dans son livre « Avoir ou être », écrit en 1976, il y a donc bientôt quarante ans ; comment il entrevoit dans le futur « le nouvel Homme et la société nouvelle » et il pose la question à la page 226, la société nouvelle a-t-elle une chance raisonnable ? Il ne répond pas à la question mais, jusqu'à la dernière ligne du livre à la page 231, il ne mentionne jamais comment il entrevoit le XXI^e siècle qui pourtant sera là lorsque le temps sera venu.

Le dialogue

On dit parfois que le silence qui suit une oeuvre de Mozart c'est encore du Mozart !

N'est-ce pas, dans ce silence, que débute le sentier qui nous invite à nous connaître nous-mêmes ?

Se connaître soi-même, c'est se renouveler chaque matin pour s'enfoncer un peu plus dans les profondeurs de soi-même; parcourir le sentier qui mène à notre cœur. Au fur et à mesure que nous pénétrerons au plus profond de nous-même, peut-être entendrons nous une voix qui nous dira "où étais-tu je t'ai cherché partout ?"

Et alors, avec émotion, nous reconnaitrons la voix de l'enfant que nous avons été et dont nous avons lâché la main pour devenir, un adulte. Que cette rencontre nous incite à ne plus jamais lâcher la main de l'enfant que nous avons été, et nous incite à le respecter; c'est l'apprentissage de la vie, c'est là où s'ajoutent les acquits, aux innés que nous avons reçus à notre naissance; ils seront les outils qui nous serviront pour organiser notre vie et dialoguer avec les autres et avec nous-mêmes.

Respectons le cet apprentissage, il nous conduit d'abord **entre les symboles et le silence**. Nous vivons dans un monde de symboles qui nous conditionnent dans nos actions et nos comportements. Ils ont la particularité d'être là en permanence, dans le bruit ou le silence. Ah ! L'importance du silence, entendre battre son cœur, être seul, totalement seul ; le monde s'arrête, l'espace se rétrécit ou s'élargit, le temps se décuple, l'esprit s'interroge, l'horizon recule, on est tout et rien à la fois.

Après un temps d'adaptation à ce nouvel état de présence au monde, même si celui-ci se réduit à celui du monde « psy », on s'aperçoit que ce n'est pas aux autres que l'on a beaucoup à dire, comme on le pensait initialement, mais bien à soi-même. Et là on se surprend

à remercier ce silence nécessaire à l'introspection, au regard sur soi.

Ce silence qui nous permet d'être sans paraître et qui est un extraordinaire état de disponibilité à soi non plus synonyme de solitude, mais de retrouvailles avec cet espace que le Soleil, la Lune, les étoiles n'éclairent jamais ; notre espace intérieur qu'éclaire uniquement la Lumière de notre loi morale, la Lumière de notre âme . C'est avec le temps et tout au long de cette quête de soi que le silence (ou la non parole) permettra à certains symboles représentant d'anciens traumatismes bien cachés dans notre inconscient d'accéder au champ de la conscience.

La puissance, c'est le pouvoir que l'on prend sur autrui ; la liberté, c'est le pouvoir que l'on prend sur soi-même. Le prix de la liberté, c'est l'inquiétude, l'anxiété, l'angoisse dans le silence de l'inconnu, c'est-à-dire nous-mêmes ! C'est dans ce dialogue avec nous-même que nous nous connaissons d'abord, pour ensuite tenter de connaître les autres et les respecter.

C'est le « Connais-toi toi-même et tu connaîtras les dieux ».

Edouard Mancini

Jean Théophile Désaguliers



On le cite souvent, mais qui était **John Theophilus Desaguliers**, le Franc-Maçon huguenot ?

Né à la Rochelle en 1683 de parents huguenots, il est en Angleterre homme de science, ingénieur, philosophe, de surcroît prêtre de l'Église anglicane et franc-maçon ; ceci avant de finir sa vie à Londres en 1744. Suivons donc le cheminement de John Theophilus Desaguliers (Jean Théophile Désaguliers pour les français) :

–En 1705, il entre au prestigieux Christ Church College d'Oxford, d'où il sort, en 1712, maître ès arts.

–En 1712, encore, il se marie ; il aura quatre garçons et trois filles. □ Dans le même temps il se fait conférencier en philosophie expérimentale (physique).

–En 1714, il est admis comme membre associé au sein de la Royal Society de Londres, aux côtés de son ami Isaac Newton.

–En 1717, il est ordonné prêtre anglican. La même année il est vraisemblablement initié à la Loge Antiquity n°2 de Londres.

–En 1718, il obtient son doctorat en droit.

–En 1719, il est élu grand maître de la Grande Loge de Londres.

–En 1720, il dépose un brevet pour la production de vapeur dans le brassage et la distillation du malt. Jusqu'à sa mort, il mènera de nombreuses expérimentations en matière d'hydraulique et de conduction électrique.

–En 1734, il publie le premier tome d'une œuvre qui en comportera deux, sous le titre de Cours de philosophie expérimentale (A Course of Experimental Philosophy).

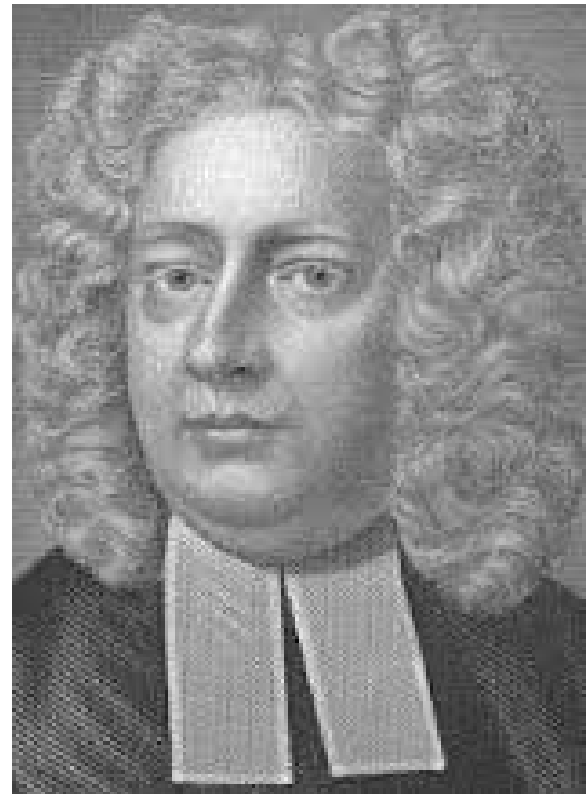
–En 1740, il participe à l'élaboration du pont de

Westminster.

–En 1742, il est lauréat d'un prix de l'Académie de Bordeaux pour un mémoire présenté sur L'électricité des Corps.

Sur le plan maçonnique, on doit reconnaître à John Theophilus Desaguliers d'avoir influé sur le cours de la jeune Grande Loge de Londres, en qualité de Grand Maître d'abord, puis de Grand Maître adjoint auprès de Francis Scot, comte de Dalkeith, en 1723 et de James Hamilton lord Paisly, en 1725 ; ainsi que d'avoir conseillé, sinon guidé, le frère James Anderson dans sa rédaction du Livre des Constitutions, paru en 1723.

Lors d'un voyage qu'il fait en Écosse en 1721, il est reçu à la Loge Mary's Chapel, avec les honneurs, en



tant que Maître général des Loges maçonniques d'Angleterre. □ Il assiste alors à l'adoption du lord-maire d'Édimbourg. Certains auteurs maçonniques allèguent qu'il a dans ses bagages des rituels anglais; d'autres qu'il est venu en Écosse s'informer sur la Maçonnerie de métier. □ Qui croire ?

Dernière manifestation maçonnique de John Theophilus Desaguliers : sa présence à une tenue de grande loge organisée le 29 juin 1737 au palais de Kew près de Richmond : Frederick, prince de Galles (fils de George II, père de George III), y est initié puis, immédiatement, élevé à la maîtrise en présence des représentants d'une cinquantaine de loges londoniennes.

Brève histoire constitutionnelle suisse

(1798-1848)

La **Confédération suisse** (nom officiel actuel ; titre et art. 1^{er} Cst) n'apparaît, sous l'angle du « droit international », qu'à la signature des Traités de Westphalie (qui mirent fin à la guerre de Trente Ans et rétablirent l'ordre dans les affaires religieuses et politiques de l'Europe), singulièrement celui de Münster du 24 octobre 1648 : l'existence même des cantons, et leurs alliances, seulement tolérées par le Saint Empire romain germanique jusqu'alors, n'avaient jamais fait l'objet de quelconque « reconnaissance ».

En 1798, après que les Confédérés se furent montrés incapables de procéder aux réformes souhaitées par le Directoire, les quinze mille Français du général Brune envahissent, sous un prétexte assez futile, le canton de Berne, et la ville tombe, le 5 mars (malgré certains faits d'armes courageux, et avant que ses prudents Confédérés ne se soient décidés à lui porter secours !). Le 28 mars, le citoyen civil du Directoire députés des cantons, la Diète vient qu'ils y prennent nouvelle constitution ! Il population urbaine était intervention (mais la décidé de résister avant combat très meurtrier mai 1798 ; et mille cinq Nidwaldien leur insurrection de



Lecarlier, commissaire français, convoque les dans la ville d'Aarau que d'abandonner, pour connaissance de leur faut dire que la plutôt favorable à cette Suisse centrale avait de se soumettre après un près de Rotenturm le 2 cent cinquante succomberont ensuite de septembre).

La constitution du 12 avril 1798, que Brune avait emmenée dans ses coffres, c'est, à peu de choses près, la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), celle-là même qui a introduit en France la période du Directoire. On la désigne du nom de Première Constitution helvétique et le régime qu'elle inaugure sera, pour cinq ans, la République helvétique, « une et indivisible ». Son gouvernement est un Directoire de cinq membres, son parlement est bicaméral et le suffrage est censitaire. Les cantons, dont le nom et le nombre changent, ne sont plus que des divisions administratives appelées préfetures. Les libertés de religion, de la presse, d'établissement et d'industrie et l'égalité des citoyens sont proclamées.

« Habitants de l'Helvétie, vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant », s'écrie l'homme de Saint-Cloud, le 30 septembre 1802. C'est vrai qu'ils ne surent s'entendre ni éviter les coups d'Etat et la guerre civile. Cela aboutira à l'Acte de Médiation du 19 février 1803 : « Je serai le Médiateur de vos différends », ajouta le Consul à vie. Il dit encore : « La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre ne peut pas être d'un homme sage » (où l'on voit que le génie politique consiste parfois à formuler gravement une évidence, en ayant l'air de faire une découverte ; car c'était une évidence, qu'un pays où voisinaient deux confessions, trois ou quatre langues, vingt traditions diverses, et où surtout manquait une vraie capitale comparable, toutes proportions gardées, à Paris, Londres ou Vienne, s'accommoderait mieux d'un certain particularisme que d'institutions totalement centralisées).

L'Acte de Médiation institua dix-neuf cantons et un pouvoir central (par une Diète, du nom de l'organe central de l'Ancien Régime). A chaque canton sa Constitution. Les campagnards reviennent à leur landsgemeinde, les urbains à un système aristocratique et corporatiste modéré. Dans chaque canton un parlement, le Grand Conseil élu au suffrage censitaire, ou une Landsgemeinde, et un gouvernement, le Petit Conseil.

Le rétablissement de l'autonomie cantonale fut généralement applaudi, mais pas l'autre trait de la Médiation, qui est l'assujettissement de la Suisse à la France. L'Acte de Médiation, c'est l'aménagement juridique d'un protectorat



français (les protégés devront servir chaque année quatre régiments de quatre mille soldats et, dans le blocus continental, sacrifier leur plus belles industries).

Le jour vint enfin où le Médiateur perdit une grande bataille. C'est la Restauration et, pour la Suisse, le régime du Pacte fédéral arrêté le 8 septembre 1814 et juré par *tous* les cantons le 7 août 1815. Le Pacte tient compte de la Déclaration du Congrès de Vienne concernant les Affaires de La Suisse, du 20 mars 1815, fixant en particulier les points suivants : Berne reçoit, pour la compensation de ses pertes (bailliages de Vaud et Argovie, qui deviennent cantons), la ville de Bienne et la majeure partie du territoire du prince-évêque de Bâle (Jura et Jura bernois d'aujourd'hui). Le Valais, inclus dans l'Helvétique, puis détaché en 1802, adhère au Pacte, comme Neuchâtel, principauté prussienne depuis 1707, épargnée par l'Helvétique et la Médiation, mais cédée à la France après la bataille d'Austerlitz (Traité de Schönbrunn du 15 décembre 1805) et gérée dès lors pour le compte du maréchal Alexandre Berthier qui la reçoit de l'empereur ; comme Genève, enfin, annexée à la France dès 1798 comme préfecture d'un département du Léman.

Le nouvel Ancien Régime diffère à deux égards de celui d'avant 1798. D'une part, il n'y a plus qu'un pacte pour réunir vingt-deux membres (vingt-quatre si l'on tient compte de la division d'Unterwald et d'Appenzell). D'autre part, tous ces membres sont égaux. Mais, autrement, cette nouvelle Confédération ressemble fort à l'ancienne.

En particulier démocratie et séparation des pouvoirs ne sont plus qu'un souvenir : le pouvoir revient aux aristocrates et aux corporations et les libertés individuelles sont derechef restreintes.

Mais les idées libérales et radicales poursuivront le chemin commencé au siècle passé et concrétisé par les événements de 1789 à 1815, ce qui ne manquera pas de créer des désordres dans tous les cantons et d'inquiéter la Diète.

Par exemple à Neuchâtel, deux insurrections républicaines furent matées par les partisans du roi de Prusse, en septembre et décembre 1831, la première fois même avec le secours de la Diète, qui paraissait craindre des complications internationales. Les conflits furent politiques (libéraux/radicaux contre conservateurs partisans de l'Ancien Régime), mais également sociaux : à Schwyz et à Bâle, la campagne se souleva contre la ville. A Schwyz, la Diète dut occuper tout le pays (1^{er} août 1833) pour empêcher la sécession. A Bâle, la Diète n'intervint curieusement qu'après que la Ville eut été battue (bataille de Pratteln, le 3 août 1833) et la séparation en deux demi-cantons se trouva ainsi consacrée dans le sang.

A partir de 1830, sans doute sous l'influence des événements parisiens, de nombreux cantons (plutôt radicaux : radicalement libéraux !) se « régénèrent », soit adoptent une constitution républicaine : les cantons « régénérés ».

Et les conflits prirent un tour confessionnel dans les années quarante, qui se traduisit notamment par la fermeture de huit monastères (d'où il paraît que venait tout le mal) par le Grand Conseil argovien majoritairement libéral. Quatre d'entre eux furent rouverts, sous la pression de la Diète, mais l'épreuve de force se poursuivit, l'accent passant désormais des couvents en général à l'ordre particulier des Jésuites. Les Jésuites, dont l'œuvre suscitait des réactions diverses chez les catholiques eux-mêmes, étaient la bête noire des radicaux. C'est vrai qu'ils avaient d'autres opinions (ils étaient clairement du côté des conservateurs). Mais on leur reprochait surtout d'obéir, en toutes matières, à Rome plutôt qu'aux autorités civiles du pays qu'ils habitaient. Aussi, quand les Lucernois décidèrent de leur confier leur enseignement supérieur, en octobre 1844, la colère fut-elle grande dans le camp des régénérés. Plusieurs cantons proposèrent à la Diète de voter l'expulsion de l'Ordre. A Berne, à Soleure et en Argovie, la colère tourna même à la fureur. Comme ils ne pouvaient déterminer la Diète à prendre des mesures illégales, les radicaux de ces cantons résolurent d'agir seuls. Avec la complicité des autorités, ils organisèrent, en décembre 1844 et mars 1845, deux expéditions armées de « corps-francs » contre Lucerne, au plus complet mépris de l'art. 5 du Pacte fédéral. L'une se termina par une débandade, la seconde, sous la conduite du Bernois Ulrich Ochsenbein, par une sanglante déroute.

Jusqu'ici, les Etats catholiques étaient restés dans les limites de leur droit. Mais maintenant, poussés à bout, ils vont commettre une illégalité à leur tour. Le 10 décembre 1845, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Fribourg et le Valais renforcent leur solidarité naturelle par un lien juridique en concluant un traité particulier, un Sonderbund, en cinq paragraphes. Ce Sonderbund était contraire au Pacte fédéral pour plusieurs raisons, par exemple parce que la

Ligue prévoyait une procédure de secours mutuels différente de celle du Pacte et instituait une autorité spéciale (le Conseil de Guerre). Mais c'est surtout par son esprit que la Ligue violait le Pacte. Elle établissait une alliance séparée et exclusive à l'intérieur de l'alliance confédérale. Or une pareille alliance est toujours incompatible avec l'idée confédérale. Enfin, certains ligueurs cherchaient des appuis en Autriche.

Lorsque le Sonderbund parvint à la connaissance de la Suisse régénérée, semble-t-il en juin 1846, une Diète extraordinaire fut aussitôt convoquée à Zurich où les cantons radicaux proposèrent de dissoudre la Ligue. Les douze voix nécessaires ne furent réunies qu'en mai 1847.

Le 20 juillet, à Berne, douze cantons condamnent l'alliance catholique. Sur leur lancée, ces mêmes cantons votent le renvoi des Jésuites le 3 septembre 1847. De leur côté, les Etats catholiques demeurent inflexibles dans leur résolution : ils maintiendront le Sonderbund et garderont les Jésuites et, pour bien montrer qu'il ne badine, leur Conseil de Guerre lève une armée de trente mille hommes qu'il place sous le commandement du général de Salis-Soglio (protestant !). La Diète non plus ne plaisante pas, car c'est bien l'existence même de la Suisse qui est en cause. Elle équipe donc cinquante mille soldats, dont elle confie la direction au général Dufour (catholique !). Les manœuvres commencent le 4 novembre. Dufour les mène habilement. Fribourg, isolée, tombe le 14. Zoug, exposée, capitule le 21. Abandonnée par ses chefs, Lucerne se rend trois jours plus tard. Les autres alliés, avant la fin du mois. La guerre dura trois semaines et fit cent treize tués.

La Diète nomma une commission de 21 membres (dont Ochsenbein, président de la Diète en 1847-1848, et Druey) chargée de réviser le Pacte. Elle commença ses travaux en février 1848 et, encore enhardie par la chute de Louis-Philippe, les acheva le 8 avril déjà. Le projet sera arrêté définitivement le 27 juin 1848 par la Diète.

Nous sommes donc en présence d'un projet qui a recueilli la majorité des voix de la Diète, mais nullement leur totalité. Ce projet pourrait-il se substituer au Pacte fédéral ? Le Pacte de 1815 n'indique pas comment il faut le réviser. Mais il est généralement admis qu'il établit une Confédération d'Etats, dont les membres demeurent souverains ; que cette souveraineté s'exprime juridiquement dans le fait qu'aucun canton ne peut se voir imposer des engagements qu'il n'a pas acceptés ; et que, par conséquent, le Pacte, qui contient des engagements des cantons, ne doit être modifié qu'avec l'assentiment de chacun d'eux.

Si l'on admet que le Pacte de 1815 ne pouvait être révisé qu'à l'unanimité, on voit mal ce que signifie légalement la décision du 27 juin 1848. Tout au plus apparaît-il que treize cantons ont exprimé l'opinion, dénuée de valeur juridique, que le projet méritait de remplacer le Pacte.

Le projet passa dans quinze cantons et demi. Mais tous ces suffrages n'ont pas le même poids. Par exemple, cinq Bernois sur six restèrent à la maison. A Lucerne, on dut mettre ensemble — comme si souvent dans ce siècle ! — les abstentionnistes et les acceptants. A Fribourg, le Grand Conseil (radical) adopta lui-même le projet, n'osant le soumettre au peuple.

Le 12 septembre 1848, la dernière Diète de notre histoire, de nouveau réunie à Berne, prit connaissance de ces résultats. Avec satisfaction, elle constata que les partisans de la constitution représentaient une population totale d'environ un million neuf cent mille personnes, tandis que les adversaires n'avaient derrière eux que trois cent mille âmes (il s'agissait, on l'a deviné, de la population des cantons acceptants et rejetant, selon le recensement de 1837). Un texte aussi chaleureusement reçu avait pour lui la légitimité ; il pouvait donc, en bonne conscience, être promulgué.

En réalité, les chiffres sont moins exaltants. Il y avait, à cette époque, environ quatre cent cinquante mille électeurs (les Confédérés établis hors de leur canton d'origine n'ayant, pour la plupart, aucun droit politique). Deux cent mille participèrent au vote. Soixante mille repoussèrent le projet, cent quarante mille l'acceptèrent. Nous faisons abstraction, ici, des résultats du Tessin et des Grisons, qui ne sont pas connus. Mais il ne paraît point qu'ils dussent changer la proportion. N'oublions pas, enfin, que les Fribourgeois auraient voté non, s'ils avaient été consultés.

La première Assemblée fédérale se réunit le 6 novembre 1848 (cent onze députés pour le Conseil national et quarante quatre pour le Conseil des Etats) et élit, Chambres réunies, le 16 novembre, sept Conseillers fédéraux (au nombre desquels figurent Ochsenbein et Druey).

Les barrières cantonales tomberont le 31 décembre 1850 à minuit au profit d'une union douanière douée d'une monnaie unique, le franc, de poids et mesures unifiés (pied, livre et pot ; MKSA dès 1874), d'une poste à tarif unique et d'une armée centralisée (pour un code civil unique, par exemple pour la possibilité de mariages mixtes, il faudra encore attendre !).

Il faut considérer ce processus comme un coup d'Etat et le dater soit du 27 juin 1848, soit du 12 septembre 1848 (et prendre l'une de ces deux dates comme « Fête nationale », à l'instar d'un 14 juillet 1790, et non un mythique 1^{er} août, au surplus féodal, moyenâgeux... tout sauf républicain !). La constitution fédérale de 1848 naît alors et la révision totale de 1874 ne la modifiera pas substantiellement (les modifications concernent surtout le chapitre du partage de compétences Etat fédéral - Etats fédérés). Et nous savons que la constitution du 18 avril 1999, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, ne constitue guère qu'un « toilettage ».

Source : Aubert, Traité de droit constitutionnel suisse

L'Association Solidarité Emploi Romandie

déploie ses ailes et *vous propose de nous rejoindre et/ ou de nous aider en 7 points clés !*

...*Tout d'abord, qui nous sommes.* L'ASE-Romandie est une association inter obédientielle qui a pour objectif de venir en aide aux FF, SS et ayant droits en difficulté professionnelle. Elle poursuit en dehors du Temple les objectifs maçonniques qui s'appuient sur nos principaux piliers que sont la fraternité et la solidarité. La couverture géographique inclut les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel, pour la Suisse, et les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, pour la France.

Créée en Suisse à l'automne 6014, nos buts sont d'accéder au marché caché de l'emploi afin de recueillir les offres non encore publiées dans les médias « officiels », puis de faciliter la mise en relation entre le demandeur d'emploi et le recruteur et enfin et surtout de soutenir le demandeur d'emploi dans sa démarche.

Mais enfin, pourquoi existe-t-on ? Comme tu le sais, l'économie mondiale n'arrive pas à distribuer le travail à tout le monde ; le chômage augmente dans la quasi-totalité des pays Européen, et la Suisse n'est pas épargnée. Cette situation affecte de façon individuelle nos SS et nos FF aussi bien dans leur vie sociale que leur engagement maçonnique. D'autre part, certaines Loges commencent à être indirectement impactées. En conformité avec nos engagements maçonniques de fraternité et de solidarité, les membres des différentes obédiences présentes en Suisse et en France voisine avons décidé d'apporter notre aide, de façon bénévole, et dans la mesure de nos moyens, à toutes celles et tous ceux, SS et FF de nos Loges, ainsi qu'aux membres de leurs familles en difficulté professionnelle. Vous n'êtes pas seuls à chercher un emploi ; vous êtes plusieurs à en offrir. Nous voulons être un pont entre vous, les compétences d'un côté et les emplois de l'autre, unir nos efforts et vous aider à trouver des solutions.

...*Et puis, des visages sur des noms au sein d'un bureau à l'image de la franc-maçonnerie dans notre région.* Les différentes obédiences y sont représentées : GLSA, GOS, GODF, GLMS, GLDF, ...



Yves Mboda, Président
presidence@ase-romandie.org,

«Chaque Frère, chaque Soeur, peut permettre à l'ASE-Romandie d'accéder au marché dit de l'»emploi caché», ceci en nous communiquant les offres d'emplois dont il ou elle a connaissance au travers de son propre réseau professionnel, familial, amical ou associatif profane».



Yvette Ramos, Communication
communication@ase-romandie.org,

« L'éthique maçonnique, le sens de la fraternité et de la solidarité sont absolument respectés. En effet, nous ne souhaitons que compléter les actions de la société profane qui offre déjà à nos membres en difficulté toute sorte d'aides».

Devenir Membre ? Il n'y a rien à faire en particulier, juste s'assurer que ta loge est bien adhérente de notre association (65 CHF par an), et puis suivre le mode d'emploi simplifié ci-dessous !

Mode opératoire simple! connectez-vous sur ase-romandie.org et inscrivez-vous ! Il vous suffit de vous laisser guider et de naviguer sur la plateforme qu'offre notre association, aussi bien pour les chercheurs d'emploi, offreurs de compétences, que pour les offreurs d'emploi, chercheurs de compétences ! Ci-dessous un résumé des quelques étapes importantes:

Pour s'inscrire : Inscription (bouton « s'identifier », remplir le formulaire d'inscription et valider). En cochant la ou les case(s) adéquates, vous pouvez vous inscrire en tant que :

- ✓ *Visiteur* : accès aux newsletters et au forum
- ✓ *Candidat* : pour mettre votre dossier en ligne, consulter les offres d'emploi, postuler, accéder aux newsletters et au forum
- ✓ *Délégué* : pour mettre des offres d'emploi en ligne, consulter les candidatures, accéder aux newsletters et au forum
- ✓ *Employeur* : idem délégué.

⇒ Votre demande d'inscription sera traitée dans les plus brefs délais. Seuls les FF et les SS ont accès au site. Après la validation par notre bureau, vous recevrez un email de confirmation et vous pourrez dès lors accéder à la plateforme.

>>> Dossiers candidats	Offres d'emploi <<<
<p>Les dossiers sont affichés de manière anonyme. Seul le/la candidat-e a accès aux détails de son dossier.</p> <p>Le dossier complet (avec les données personnelles) est envoyé à l'employeur lors d'une postulation.</p>	<p>Toutes les offres d'emploi sont visibles. Seul l'auteur d'une offre d'emploi peut la modifier (délégué ou employeur). Elles sont limitées dans le temps (date d'échéance) et supprimées automatiquement un mois après leur échéance. Il est bien sûr possible de les prolonger en modifiant l'échéance.</p>

Pour toute question complémentaire, nous contacter : Association Solidarité Emploi - Romandie Maison des Compagnons - 25 route de Colovrex - 1218 Grand Saconnex, Genève CH – par email : contact@ase-romandie.org

Enfin, nous rencontrer! Une réunion des délégués et bénévoles du Comité de l'ASE-Romandie aura lieu **le 19 septembre 2015 de 10h00 à 12h00**...Parlez-en au délégué de votre Loge !

Le déchiffrement des rites

Un rite désigne l'ensemble des règles et cérémonies en usage dans une religion ou dans une société. Les rites sont des pratiques codifiées de caractère sacré ou symbolique, selon la définition du dictionnaire.

Rituel est d'abord un adjectif et, quand il s'agit d'un nom, il s'applique à la codification par écrit d'un rite. Les deux mots rite et rituel sont issus du latin *ritus* pour le premier et de *rituales libri* (livres traitant des rites) pour le second. Les mots rite et rituel sont souvent employés à tort l'un pour l'autre.

Un rite sert de ciment à une communauté, conformément au double sens étymologique de "relier" et "se recueillir". La participation répétée au culte selon un certain rite marque l'appartenance à la communauté religieuse concernée.

Apparus avec les loges spéculatives, les « rites », ont été mis en place afin d'uniformiser et d'harmoniser les pratiques en loge maçonnique. Il s'agit donc de la définition de l'ensemble des usages et de l'ordre dans lesquels ceux-ci doivent être exécutés au cours des diverses tenues et cérémonies. Inspirés par les traditions antiques ou opératives et par la Bible, les rites prescrivent les gestes, le langage, les déplacements et les attitudes. Toutefois, malgré un idéal similaire, les francs-maçons effectuent leurs travaux de manière plurielle. Et ce, dès la moitié du 18^{ème} siècle, notamment avec la querelle des *Anciens* et

des *Moderns* au sein de la Grande Loge unie d'Angleterre. Depuis, chaque siècle a vu apparaître des dizaines de rites. Une loge, ou un « atelier », pratique un seul et même rite alors qu'une obédience maçonnique peut en observer plusieurs.



Par son caractère initiatique et sa relative complexité, le rite constitue un des principaux secrets maçonniques. Les rites sont en fait composés de symboles, mots, gestes et signes qui permettent, en rythmant la vie s'y déroulant, une identité propre à la loge. Par essence, chaque rite est imprégné d'une personnalité propre, mettant en lumière ses forces mais aussi ses faiblesses. S'il apparaît impossible de

recenser l'ensemble des rites un jour pratiqués, les historiens admettent communément l'existence d'une cinquantaine de rites relativement distincts. Néanmoins, seule une demi-dizaine est majoritairement pratiquée.

Au début du 19^{ème} siècle, les cérémonies maçonniques ont été fixées de manière un peu différente selon les pays et les milieux maçonniques. Ces variantes touchent les trois premiers grades d'Apprentis, de Compagnons et de Maîtres, mais aussi et surtout les séries de hauts grades que l'on peut pratiquer après la maîtrise. Nous entendons donc très souvent par le mot « rite » comme désignant l'une de ces variantes. Nous parlerons du Rite Ecossais Ancien et Accepté, du Rite Français, du Rite Ecossais Rectifié, du Rite de Memphis-Misraïm, etc. Si l'idée générale est la même, les différences entre rites mettent en œuvre une version particulière et propre.

Au niveau du Grand Orient de Suisse nous travaillons avec six rites différents, à savoir le REAA pour les Loges Aristote, Carpe Diem, Fidélité & Liberté, Les Trois Temples et Odyssee ; le Rite Français pour les Loges Le Labyrinthe, Mozart & Voltaire et Phoenix ; le RER pour les Loges José San Martin, L'Epée & la Truelle, Les Amis de St-Jean, le rite Schröder ou AFAM-Schröder (article détaillé dans ce numéro) pour nos loges alémaniques, soit les Loges Heinrich Pestalozzi, Libertas & Progressus, Officium & Fidelitas et Zum Flammenden Stern, le rite Ruchon (dont vous aurez un article dans le prochain numéro)

pour les Loges Apollonius de Tyane et Venoge et le Rite Evolution pour la Loge Evolution.

Deux composantes des rites

La franc-maçonnerie propose deux types de cheminement initiatique qui, dans la pratique, sont parcourus l'un après l'autre. Le candidat est d'abord reçu aux trois premiers grades (Apprenti, Compagnon et Maître), ces trois premiers grades dits « symboliques » ou « bleus » sont plus ou moins issus du système de la vieille maçonnerie opérative d'Ecosse tel qu'il a été restructuré et enrichi symboliquement, soit à Londres entre 1717 et 1730 par la Grande loge des « Modernes », soit en Irlande, à la même époque, par les « Anciens ». Le Grand Orient de Suisse ne travaille que sur ces trois premiers grades, mais d'excellents rapports avec les Ordres des hauts grades.

Sur ce modèle, à partir de 1730, apparaissent d'autres grades qui sont en quelque sorte la mise en forme maçonnique de thèmes tirés du vaste fonds de l'ésotérisme occidental (quête du vrai nom de Dieu, franchissement du seuil, transmutation alchimique, chevalerie spirituelle, etc.). Ces autres grades aux noms souvent mystérieux et poétiques (Maître secret, Chevalier d'Orient, Rose-Croix) ont été appelés « hauts grades ». Tous les rites maçonniques présentent d'abord une version des trois premiers grades symboliques, suivie d'une série de hauts grades

Annonces diverses

Le **25 septembre** prochain dès 11h45 dans les locaux des loges lausannoises au 1, Petit-Beaulieu, la section vaudoise de Dialogue et Démocratie Suisse organise un déjeuner-débat sur la mixité en maçonnerie. Nous aurons l'honneur de recevoir la Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de Suisse, la T.:I.:S.: Tovy Augier et le Passée Grand Maître de la Grande Loge Suisse Alpina, le T.:I.:F.: Jean-Michel Mascherpa. Merci de vous annoncer par mail à « rts1703@gmail.com » ou au 078 662 99 70.

Vendredi **13 novembre**, sous l'égide de l'Alliance Maçonnique Européenne (AME) aura lieu une conférence suivie d'un repas typiquement helvétique (CHF 30.— par personne sans les boissons) organisée par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de Suisse au Mövenpick Hotel de Lausanne-Ouchy. Cette soirée est ouverte aux conjoints. Tous les Vénérables Maîtres ont reçu les fiches d'inscriptions. Nous enregistrerons les réservations en fonction des arrivées, places limitées.



Agenda des Loges du Grand Orient de Suisse Arbeitsplan der Logen des Grossorientes der Schweiz



BERN

Zum Flammenden Stern
Zentweg 19 (Rest. Campania)
3001 Bern
1. und 3. Freitag – 19h30

2^e et 4^e jeudis – 19h30

Mozart & Voltaire
14, av. Henri-Dunant
1205 Genève
2^e et 4^e vendredis – 19h30

L'Epée et la Truelle

Rue de Jérusalem 4
1800 Aigle
2^e et 4^e jeudis – 19h30

Odyssée

Av. du Valentin 62b
1004 Lausanne
1^{er} et 3^e mercredis – 19h30



GENEVE

Apollonius de Tyane
14, av. Henri-Dunant
1205 Genève
2^e et 4^e lundis – 19h45

Fidélité & Liberté
14, av. Henri-Dunant
1205 Genève
1^{er} et 3^e jeudis – 19h30

Jose de San Martin
Rue de l'Athénée 12
1206 Genève
4^e vendredi – 19h30

Le Labyrinthe
25, rte de Colovrex
Maison des Compagnons
1218 Grand-Saconnex
1^{er} et 3^e mardis – 20h00

Les Amis de St-Jean
14, av. Henri-Dunant
1205 Genève
1^{er} vendredi et 3^e lundi – 20h00

Les Trois Temples
14, av. Henri-Dunant
1205 Genève



NEUCHATEL

Aristote
Rue du Temple 5
2014 Bôle
1^{er} et 3^e lundis – 20h00



ST. GALLEN

Officium & Fidelitas
Rheinstrasse 22
7320 Sargans



VAUD

Carpe Diem
Av. de Vertou 1
1110 Morges
1^{er} et 3^e mardis – 20h00

Evolution
Av. du Valentin 62b
1004 Lausanne
2^e et 4^e jeudis – 19h30



ZUG

Libertas & Progressus
Eschenweg 14
6340 Inwil/Baar
1. und 3. Donnerstag – 19h30



ZURICH

Heinrich Pestalozzi
Falkenstrasse 23
8008 Zürich
1., 3. und 5. Mittwoch – 19h30

Convent 2015
Samedi 14 novembre - Lausanne